

*Quid de l'existence d'un système d'alerte dans plusieurs villes ?*

## En l'absence d'une stratégie nationale de prévention, on n'aura pas fini de compter nos morts



Lire page 5

Clôture de la session parlementaire d'automne  
**Habib El Malki** : La Chambre des représentants a été soucieuse d'interagir avec les questions de société



Pages 2-3

Le rapport de la commission du contrôle des finances passé à la loupe par le Groupe socialiste



Page 6

Déclaration de l'Alliance progressiste  
La solidarité mondiale est la clé pour surmonter la Covid-19



Page 7

Messi stoppé par Super Bono



Page 31

## SM le Roi félicite Moussa Faki Mahamat à l'occasion de sa réélection à la tête de la Commission de l'UA

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de félicitations à Moussa Faki Mahamat suite à sa réélection "méritée" à la tête de la Commission de l'Union africaine (UA).

Dans ce message, le Souverain lui exprime ses félicitations les plus chaleureuses et ses vœux de plein succès dans son action au service de l'UA.

"La confiance qui vous a été renouvelée est assurément l'écho de l'engagement et du dévouement dont vous avez fait preuve, tout au long de votre premier mandat",

écrit S.M le Roi, estimant qu'elle est également "le reflet de la conscience générale que vos qualités professionnelles et personnelles sont le gage d'une gouvernance sage et sereine de la Commission de l'Union africaine, à un moment où notre organisation engage des réformes institutionnelles profondes de ses instances et méthodes de travail".

Le Souverain assure Moussa Faki Mahamat du soutien plein et agissant du Royaume du Maroc, sur lequel il pourra continuer à compter au cours de sa présidence et lors de la mise en œuvre de ses priorités.



# Actualité

## Clôture de la session parlementaire d'automne

### Habib El Malki : La Chambre des représentants a été soucieuse d'interagir avec les questions de société



La Chambre des représentants a été animée de la volonté d'interagir avec les grandes questions de société durant la session d'octobre de l'année législative 2020-2021, a affirmé, mercredi à Rabat, son président, Habib El Malki.

Sur les quatre séances de politique générale, deux ont été consacrées à la question nationale, sous l'angle du développement des provinces sahariennes et du rôle de la diplomatie dans la défense de l'intégrité territoriale, a précisé Habib El Malki lors d'une séance

plénière de clôture de la session parlementaire.

Les interventions présentées et le débat qui a eu lieu à cette occasion ont mis en valeur l'unanimité nationale qui prévaut sur la question de l'intégrité territoriale et la mobilisation derrière Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour consolider les acquis réalisés, a souligné le président de la première Chambre du Parlement.

Il a, en outre, relevé que les 13 séances des questions orales tenues au cours de la session ont été axées sur les mesures prises dans nombre de secteurs vitaux, pour endiguer les retombées de la pandémie sur les activités économiques et les services sociaux.

Les questions orales ont été l'occasion d'un dialogue franc, constructif et critique entre les pouvoirs législatif et exécutif sur la gestion et la gouvernance de 15 secteurs, avec des recommandations qualitatives sur les moyens d'améliorer la performance des prestations aux citoyens.

Au niveau législatif, Habib El Malki a qualifié le bilan des travaux de "qualitatif", relevant que malgré le délai important accordé à la discussion et au vote du projet de loi de Finances, la Chambre des représentants a pu approuver, lors de cette session, des textes de qualité, notamment le projet de loi 76-20 portant création du Fonds Mohammed VI pour l'investissement.

De même, l'institution législative a approuvé d'importants projets de lois portant

sur la scène intellectuelle et culturelle, tels que le projet de loi 74.19 relatif à la réorganisation de l'Académie du Royaume du Maroc, le projet de loi 55.20 modifiant et complétant la loi 01.90 portant institution de la Fondation nationale des musées (FNM), ou encore le projet de loi 56.20 relatif aux musées, a indiqué le responsable législatif, précisant que la Chambre aura ainsi approuvé 35 projets de loi au titre de cette session parlementaire.

Par ailleurs, deux séances ont été accordées pour l'approbation de cinq propositions de loi, portant ainsi à 40 le nombre de textes approuvés par l'institution législative, a-t-il poursuivi, mettant en avant la réactivité positive du gouvernement vis-à-vis de ces initiatives. Le Parlement se réjouit de la poursuite des dialogues, débats et discussions auprès du pouvoir exécutif au sujet des nombreuses propositions de lois, ayant à ce jour atteint 223, a ajouté Habib El Malki.

Enfin, le président de la Chambre a affirmé que cette session a contribué au renforcement de la législation nationale et de l'exercice du contrôle parlementaire, sur la base de la coopération et de la complémentarité entre les pouvoirs publics pour l'ancrage des valeurs de démocratie et de réforme globale et la promotion de la confiance des citoyens, afin que le Royaume puisse concrétiser son aspiration de "puissance démocratique et économique émergente", sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

## Adoption de 37 textes de loi par la Chambre des conseillers

La Chambre des conseillers a adopté 37 textes législatifs durant la session d'octobre de l'année législative 2020-2021, a affirmé, mardi à Rabat, le président de cette institution législative, Hakim Benchamach.

Parmi ces textes adoptés figurent 29 projets de loi et 8 propositions de loi, touchant les différents aspects de la vie économique et sociale, a-t-il souligné lors d'une séance plénière consacrée à la clôture de la session d'octobre.

Il a relevé ainsi que les propositions de loi représentent un taux important, soit 22%, contre 78% pour les projets de loi, mettant en avant l'adoption de deux propositions de loi relatives à la liquidation des retraites des membres de la Chambre des conseillers.

Des amendements ont été apportés à dix textes, ce qui dénote de la vi-

vacité législative des composantes de la Chambre, a-t-il relevé, précisant que sur 37 textes législatifs, 31 ont été adoptés à l'unanimité et quatre à la majorité.

De même, la Chambre des conseillers a tenu lors de cette session 15 séances plénières de questions orales hebdomadaires, fortement marquées par la question des effets de Covid-19 sur les secteurs économiques et sociaux, a rappelé le responsable, ajoutant que 790 questions orales ont été réceptionnées entre les sessions d'avril 2020 et d'octobre 2020-2021, dont 292 ont reçu des réponses du gouvernement durant les 15 séances plénières, dont 51 questions d'actualité et 241 questions ordinaires.

Par secteurs, ces questions ont focalisé sur le social à hauteur de 39%, l'économique (33%), l'intérieur et les infrastructures (18%), les droits de

l'Homme, l'administration et le religieux (7%) et les affaires étrangères (3%), a-t-il précisé.

Les questions écrites réceptionnées s'élevaient à 908, durant la même période, dont 454 ont fait l'objet de réponses, soit un taux de 50%, a encore souligné le président de la Chambre des conseillers.

Hakim Benchamach a, également, présenté le bilan des séances mensuelles consacrées à la politique générale, qui ont abordé notamment les défis économiques dus à la Covid-19, la protection sociale et la stratégie gouvernementale dans les secteurs touristique et industriel.

De même, la Chambre a tenu une séance annuelle d'évaluation des politiques publiques, soit la quatrième du genre sous la Constitution de 2011, a-t-il souligné, précisant que cette séance

a été consacrée à la stratégie nationale de l'eau. Une commission thématique a été mise en place pour préparer la prochaine séance annuelle, qui sera consacrée au secteur du travail, a-t-il fait savoir.

Par ailleurs, Hakim Benchamach a indiqué que la Chambre des conseillers a reconduit la convention le liant à l'Université Mohammed V et actualisé son protocole de coopération avec l'Institut Royal de la culture amazighe, après l'adoption par son bureau d'un plan d'action de mise en œuvre du caractère officiel de l'amazigh, conformément à la loi organique 26.16 (article 9).

Sur le plan de la diplomatie parlementaire, cette session a été marquée par la mobilisation de l'ensemble des composantes de la Chambre derrière SM le Roi Mohammed VI, pour faire face aux manœuvres désespérées des

ennemis de l'intégrité territoriale, notamment à El Guerguaret, a-t-il fait valoir, rappelant les positions de soutien et de solidarité exprimées par plusieurs Parlements nationaux et unions régionales, en faveur de l'unité et la stabilité du Royaume et de la libre circulation et la sécurité au niveau des frontières avec la Mauritanie.

Il a, de même, rappelé l'adhésion de la Chambre à plusieurs unions régionales, continentales et internationales et sa participation à de nombreux forums, notamment par visioconférence, en plus de l'accueil de délégations parlementaires et gouvernementales étrangères et l'organisation d'activités intellectuelles, dont un colloque virtuel sur le fonctionnement des Parlements en période de crise sanitaire et la confiance à l'égard des institutions.

# Messages de loyalisme et de fidélité à S.M le Roi

## ■ Du président de la Chambre des représentants

Le Cabinet Royal a reçu un message de fidélité et de loyalisme adressé à Sa Majesté le Roi Mohammed VI par le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, à l'occasion de la clôture de la session d'octobre de l'année législative 2020-2021.

Dans ce message, Habib El Malki exprime, en son nom propre et en celui de l'ensemble des membres de la Chambre des représentants, ses sincères et profonds sentiments de fidélité, d'estime et de gratitude à Sa Majesté le Roi implorant le Très-Haut de lui accorder santé, bien-être et réussite notamment dans ses efforts et initiatives pour mener à bon port le peuple marocain dans cette conjoncture difficile marquée par les répercussions de la pandémie.

Habib El Malki a fait part au Souverain de l'adhésion entière de l'ensemble des composantes de la Chambre, durant cette conjoncture exceptionnelle, et ce dans le droit fil des Hautes orientations Royales afin de faire face aux différentes retombées de la pandémie à travers, notamment, la poursuite de l'action quotidienne dans les différents domaines et secteurs sociaux, relevant que la Chambre des représentants a poursuivi ses travaux quotidiens et s'est acquittée de l'ensemble de ses missions, engagements et fonctions constitutionnelles en matière de législation, de contrôle de l'action gouvernementale et d'évaluation des politiques publiques.

De même, ajoute Habib El Malki, la Chambre a été au-devant de l'action diplomatique parlementaire, même si la plupart des formes de communication se réalisent à distance, relevant toutefois que la Chambre a répondu présente lors des activités tenues en présentiel et agissait en défendant les intérêts suprêmes du Maroc et du peuple, avec à leur tête la question de l'intégrité territoriale du Royaume.

A cette occasion, il a adressé ses vifs remerciements au Souverain, saluant la décision sage, audacieuse et responsable de rétablir le trafic routier au niveau du passage d'El Guergarat au Sahara marocain.

"Cette décision a été exécutée par les Forces Armées Royales, qui veillent sur le territoire national, sa sécurité et sa stabilité conformément à la vision et aux ordres du Chef suprême et Chef d'état-major général des FAR, dans un cadre clair de respect de la légitimité, des lois internationales et des résolutions et conventions de la communauté internationale", relève le message.



Cet événement a suscité une grande satisfaction et fut une source de fierté pour tous les membres de la Chambre et l'ensemble du peuple marocain et a été soutenu par la majeure partie des pays de par le monde, grâce à la préparation sérieuse et à la précision de l'exécution, tant de facteurs qui ont déjoué les manœuvres des ennemis de l'intégrité territoriale, a souligné Habib El Malki.

Ces positions de soutien à l'action du Maroc se sont traduites par les décisions de plusieurs pays frères et amis d'ouvrir des représentations diplomatiques dans le Sahara marocain, a-t-il indiqué.

En outre, la reconnaissance américaine de la souveraineté marocaine sur son Sahara a constitué un point de changement structuré dans la position internationale en considérant le Sahara marocain comme un point de départ à une solution définitive et logique ne dépassant pas le seuil de l'autonomie sous souveraineté marocaine, a relevé Habib El Malki.

Le président de la Chambre des représentants a également salué l'engagement Royal constant en faveur de la cause palestinienne et la préservation des droits du peuple palestinien pour son indépendance et la construction de son Etat national indépendant, relevant le rôle et l'action du Souverain pour la préservation de

la ville sainte d'Al Qods et de ses lieux sacrés dans le cadre des lois et conventions internationales.

## ■ Et du président de la Chambre des conseillers

Le Cabinet Royal a également reçu un message de fidélité et de loyalisme adressé à Sa Majesté le Roi Mohammed VI par le président de la Chambre des conseillers, Hakim Benchamach, à l'occasion de la clôture de la session d'octobre de l'année législative 2020-2021.

Dans ce message, ce dernier exprime au Souverain, en son nom propre et en celui de l'ensemble des membres de la Chambre des conseillers, ses plus hautes expressions de loyauté imprégnées des plus sincères sentiments de fidélité et de loyalisme.

La clôture de cette session d'automne a été marquée par un bilan important touchant différents domaines de législation, de contrôle de l'action du gouvernement, d'évaluation des politiques publiques et de la diplomatie parlementaire, souligne le président de la Chambre des conseillers, relevant que ce bilan a renforcé les acquis positifs réalisés par l'institution législative sous le règne de Sa Majesté le Roi.

Ainsi, au volet de l'action législa-

tive, a-t-il poursuivi, cette session a été marquée par l'approbation de 37 textes, dont 29 projets de loi et huit (8) propositions de loi.

S'agissant du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques, le choix des thèmes des trois séances plénières consacrées aux réponses par le chef du gouvernement à des questions relatives à la politique générale, s'est inspiré de l'esprit des discours Royaux et des priorités nationales, a-t-il relevé, notant que cette session a été également marquée par la tenue de la séance annuelle d'évaluation des politiques publiques, pour la quatrième fois, dans le cadre de la Constitution de 2011 du Royaume, que la Chambre des conseillers a consacrée à l'évaluation de la stratégie nationale de l'eau.

En droite ligne avec la volonté Royale, et en réactivité avec le discours de SM le Roi adressé à la Nation à l'occasion du 21ème anniversaire de la glorieuse fête du Trône, la Chambre des conseillers a procédé à la création d'un groupe de travail thématique temporaire sur la réforme du régime de la protection sociale au Maroc, a-t-il fait valoir.

Concernant les relations entre la Chambre et les institutions constitutionnelles, Hakim Benchamach a fait savoir que la Chambre poursuit le renforcement des principes de coopération et de complémentarité, à travers des conventions de partenariat et

la mobilisation du rôle consultatif de ces institutions, conformément aux dispositions de la Constitution et du statut intérieur de la deuxième Chambre du Parlement.

Pour ce qui est de la diplomatie parlementaire, il a relevé que conformément aux Hautes orientations Royales, la Chambre des conseillers agit dans le cadre d'une orientation diplomatique novatrice et proactive, affirmant que cette session a été marquée par l'adhésion continue de la Chambre dans les unions régionales, continentales et internationales, en plus du renforcement des relations bilatérales, outre la participation de la Chambre dans des forums parlementaires régionaux, continentaux et internationaux.

Dans ce cadre, poursuit Hakim Benchamach, la Chambre des conseillers a multiplié la communication avec l'ensemble des organisations et unions parlementaires, régionales et internationales pour les informer de la réalité de la situation au passage d'El Guergarate, notamment de la justesse, de la sagesse et du caractère pacifique de l'intervention marocaine dans la région, ainsi que le renouvellement du plaidoyer autour de la cause nationale, et la poursuite de la mobilisation du soutien à l'initiative marocaine d'autonomie dans les provinces du Sud, dans le cadre de la souveraineté nationale et territoriale du Royaume du Maroc.

*Drame de l'atelier de confection de Tanger*

# Forte indignation, enquête en cours et de lancinantes questions de responsabilité demeurées sans réponse



**Q**uel degré d'illégalité? Quelles conditions de travail et de sécurité? Qui savait? Quel poids pour ce secteur informel? Les interrogations sont nombreuses au Maroc mercredi, deux jours après la mort de 28 personnes dans l'inondation d'un atelier de textile qualifié de clandestin, à Tanger.

L'affaire a suscité une vague d'indignation sur les conditions de travail au Maroc, relançant un vieux débat sur les failles du secteur informel - qui représente un tiers du PIB du pays, selon un récent rapport de la Banque centrale - et sur la tolérance des autorités face au non-respect des lois.

Le seul communiqué officiel fait état d'une "unité clandestine de textile" mais le

statut de l'atelier de confection situé au sous-sol d'une résidence privée d'un quartier du sud-est de la ville portuaire "reste à vérifier", a indiqué à l'AFP une source au sein de la police.

Le propriétaire "est toujours en réanimation à l'hôpital et sera entendu quand son état le permettra", selon cette source.

"La société est en règle. Il paie ses impôts et les employés sont déclarés", a assuré sa sœur dans une vidéo diffusée sur YouTube. Selon elle, tout est fait "pour dédouaner" l'Etat et la société d'assainissement de la ville de leurs "responsabilités", l'inondation provoquée par des pluies torrentielles n'ayant pas déclenché le système de pompage dédié.

"Cette société dispose d'un registre de commerce, elle est tout à fait en règle", a confié à l'AFP un représentant local de l'Association marocaine des industries textile. Parlant sous couvert d'anonymat, il pointe lui aussi "l'infrastructure défaillante" en souhaitant que l'on "demande des comptes aux services d'assainissement".

Selon lui, "ces ateliers de proximité existent par centaines à Tanger et font vivre des milliers de familles". "Je n'imagine pas qu'ils soient tous dans l'illégalité puisqu'ils travaillent pour de grandes marques internationales", affirme-t-il.

"Ils sont en règle sauf qu'ils ne respectent pas les mesures de sécurité, mais ce n'est pas de leur faute", résume Abdelatif Saydi, technicien dans une unité de lavage de vêtements.

"S'ils ne sont pas autorisés, on peut considérer que c'est un crime, mais c'est aussi un crime s'ils sont autorisés parce qu'ils ne respectent pas les conditions nécessaires à la production industrielle et ne se trouvent pas en zone industrielle", estime pour sa part Abdelaziz Janati, un avocat militant pour les droits humains, dans un entretien avec l'AFP.

provient d'unités "informelles", incluant des unités de production "ne répondant pas aux normes légales".

Conditions précaires, salaires très bas, horaires harassants, normes de sécurité discutables... les pratiques du secteur textile ont été épinglées par différents rapports.

En 2012, l'ONG espagnole Setem avait lancé une campagne "Habits propres" contre les marques espagnoles qui sous-traitaient à l'époque à Tanger -- comme Mango, Cortefiel, El Corte Inglés ou les nombreuses filiales du groupe Inditex.

La télévision nationale marocaine y a même consacré un reportage diffusé en 2019: "90% de ces usines travaillent dans l'illégalité. Ils louent des caves dans des quartiers résidentiels, 120m<sup>2</sup> avec une quarantaine d'ouvriers non déclarés, sans protection incendie, ni assurance", y assurait un opérateur du secteur textile.

L'Observatoire du nord des droits humains, une ONG locale, affirme pour sa part avoir constaté à Tanger "l'existence de plusieurs ateliers situés dans des sous-sols de maisons ne respectant pas les normes de sécurité, même pendant la pandémie de coronavirus".

Lundi, les eaux ont subitement submergé l'atelier sous-terrain, "les victimes se sont retrouvées coincées sans aucune issue de secours" et sont "mortes noyées", selon le commandant régional de la protection civile.

La résidence fait partie d'un "lotissement construit près d'un oued (rivière), ce qui est interdit" car c'est une zone inondable, et son permis de construire ne prévoyait pas de sous-sol, selon Ahmed Ettalhi, président de la commission de l'urbanisme cité par le site Media24.

La CDT a dénoncé "la prolifération d'unités de production illégales" à Tanger, "l'exploitation des ouvriers" et "l'absence de conditions de travail adéquates" dans un communiqué publié mardi.

Selon une étude publiée en 2018 par la Confédération patronale marocaine (CGEM), plus de la moitié (54%) de la production du secteur "textile et cuir" du Maroc

## Ouverture d'un consulat honoraire de Hongrie à Marrakech

**U**n nouveau consulat honoraire de Hongrie a été inauguré mardi à Marrakech, constituant ainsi un nouveau jalon dans la consolidation des liens d'amitié et de coopération entre les deux pays.

"Après Tanger, Casablanca et Agadir, nous avons procédé aujourd'hui à l'inauguration de notre nouveau consulat honoraire à Marrakech", a indiqué l'ambassadeur de Hongrie au Maroc, Miklos Tromler, lors d'une cérémonie marquée par l'installation d'Abdelaziz Dahbi en tant que premier consul honoraire de Hongrie dans la cité ocre.

"Le choix de la ville est évident en raison de l'engouement des touristes hongrois pour la cité ocre, la capitale touristique du Maroc", a expliqué l'ambassadeur, rappelant que plus de 40.000 touristes hongrois se sont rendus au Maroc en 2019.

Le diplomate a, par ailleurs, émis le voeu de voir l'ouverture de ce consulat offrir l'occasion de consolider davantage les relations "excellentes" entre les deux pays, ajoutant que les liens entre Budapest et Rabat se sont progressivement renforcés ces dernières années, notamment dans les domaines culturel et scientifique.

Pour sa part, Abdelaziz Dahbi s'est dit honoré de cette nomination, soulignant qu'elle œuvrera à renforcer davantage les relations et les liens de fraternité et de coopération entre le Maroc et la Hongrie.

Mettant en exergue l'importance de valoriser davantage les mécanismes de coopération existants entre les deux pays, le nouveau consul honoraire a appelé les hommes d'affaires hongrois à saisir les nombreuses opportunités d'investissement dont regorge le Royaume, notamment dans le secteur touristique.

Titulaire d'un doctorat en sciences techniques, Abdelaziz Dahbi a occupé au Maroc des postes de responsabilité à la tête de grandes entreprises opérant dans le secteur routier. Actuellement, il dirige un bureau de consulting et il est membre de l'Ordre mondial des experts internationaux, outre sa présidence du Groupement des experts internationaux basé à Genève.



Plus de la moitié de la production du secteur "textile et cuir" du Maroc provient d'unités informelles, selon la CGEM

*Quid de l'existence d'un système d'alerte dans plusieurs villes ?*

# En l'absence d'une stratégie nationale de prévention, on n'aura pas fini de compter nos morts



**L**a ville de Tanger est en deuil. Elle pleure encore le décès tragique de ses 28 salariés qui ont péri vendredi dernier dans un atelier informel de textile. Pourtant, ce drame a fait l'ombre à un autre problème plus sérieux et qui a été la cause directe de la mort desdits employés, à savoir les inondations.

En effet, celles-ci représentent 70 % des catastrophes naturelles qui touchent notre pays. Ceci d'autant plus que la capitale du Détroit a enregistré, en 2008, la mort de 30 personnes et d'importants dégâts matériels à cause de ce phénomène. Face à ce constat, la catastrophe de vendredi dernier et celle de Casablanca, le mois dernier, auront-elles pu être évitées ? Nos villes disposent-elles ou non de plans d'alerte et d'intervention ? Sommes-nous préparés à affronter les inondations ?

A vrai dire «non», laisse entendre un rapport de la Cour des comptes, puisqu'aucune stratégie nationale clairement définie pour affronter les risques naturels n'existe. En fait, la survenance d'un événement majeur est souvent l'occasion pour les autorités gouvernementales d'envisager des projets

de mise à niveau des infrastructures endommagées ou de celles dites de protection. A titre d'exemple, le séisme d'Al Hoceima de 2004 a servi d'élément stimulateur pour un débat public très élargi sur la problématique des constructions anarchiques et de l'habitat insalubre et pour l'élaboration d'une nouvelle réglementation nationale en matière de construction dans les zones sismiques. Selon le même document, l'accent a été longtemps mis sur la gestion des situations d'urgence lorsqu'elles se produisent plutôt que sur la prévention des risques avant la survenue des catastrophes et qu'aucune politique en la matière n'est intégrée aux programmes de développement initiés. Même les budgets en place n'accordent pas les moyens nécessaires à la réduction des risques de catastrophes.

Les projets relatifs à la prévention, la gestion et la réhabilitation en matière de gestion des risques naturels au niveau de notre pays, ajoute le document en question, restent insuffisants, bien qu'un changement soit perceptible dans les efforts consentis pour adapter la résilience aux risques et progresser d'un exercice purement tech-

nique pour s'inscrire dans une logique stratégique intégrée. En effet, après le séisme d'Al Hoceima, les autorités gouvernementales ont cherché à se doter d'une stratégie globale et efficace en la matière en s'appuyant sur des structures institutionnelles responsables avec des attributions claires et précises. Néanmoins, bon nombre d'initiatives visant à renforcer la résilience n'ont pas permis d'obtenir les résultats escomptés dont le projet de mise en place de la Stratégie de gestion intégrée des risques (GIR) qui n'a pas encore abouti. Il est à signaler que le Royaume a bénéficié, en avril 2016, d'un financement de 200 millions de dollars dans le cadre du Projet de gestion intégrée des risques de catastrophes naturelles et de la résilience. Ce dernier a pour objectif d'introduire une approche globale combinant des réformes institutionnelles, des investissements dans la réduction des risques et une assurance. Ce financement permettra ainsi la mise en place d'un fonds national destiné à promouvoir les investissements dans des projets visant l'anticipation des catastrophes naturelles (notamment les

inondations, la sécheresse, les tsunamis, les glissements de terrain et les tremblements de terre) ainsi que la gestion de leurs effets.

Concernant les réseaux et systèmes d'alerte rapide, le rapport a noté l'existence de réseaux (météorologique, sismologique, d'annonce des crues...) et d'organismes pour la surveillance et l'information sur les phénomènes susceptibles de générer des catastrophes naturelles (Centre Royal de télédétection spatiale, système de surveillance épidémiologique...). Pourtant, il constate que malgré l'opérationnalité de ces réseaux, l'analyse des profils des risques naturels a montré que le besoin en information n'est pas totalement satisfait afin d'assurer une meilleure anticipation et gestion des risques.

Concernant le risque d'inondation, les juges de la Cour des comptes ont souligné l'insuffisance du cadre juridique régissant les inondations. L'étude des différents textes et composantes du cadre de gestion du risque d'inondation indique que plusieurs enchevêtrements de compétences existent du fait de la multiplicité des acteurs publics. Elle souligne également que le

bilan du PNI a été mitigé. En effet, sur un total de 390 points noirs traités, seuls 74 ont été identifiés, soit 19% des objectifs arrêtés. Concernant les moyens financiers mobilisés pour couvrir les composantes du PNI, ils restent également limités par rapport aux moyens prévus qui étaient de 25 milliards de DH. Le rapport a ajouté que le PNI s'est focalisé sur le traitement des points noirs résultant des crues et des inondations (zones susceptibles de submersion d'ouvrages de franchissement, de coupures de relais routiers, de montée des eaux pluviales ou d'effondrement total ou partiel d'habitations ou d'une quelconque infrastructure). Or, d'après le ministère délégué chargé de l'Eau, il aurait été plus significatif d'asseoir le diagnostic sur une logique de «zones vulnérables» qui traiterait les causes et les degrés d'exposition aux inondations.

En conséquence, l'approche préconisée par le PNI a permis la mise en place des actions de protection souvent menées de manière fragmentaire et sans être intégrées dans une stratégie plus large de prévention et de protection des zones vulnérables.

**Hassan Bentaleb**

# Le rapport de la commission du contrôle des finances passé à la loupe par le Groupe socialiste



Fatiha Suddas.



Saadia Benshli.



Hamid Noughou.

Un rapport de la Commission du contrôle des finances publiques à la Chambre des représentants sur la Caisse de dépôt et de gestion (CDG), qui a été présenté mardi 9 février par la rapporteuse Fatiha Suddas, membre du Groupe socialiste, a révélé que l'absence d'une ligne de démarcation claire distinguant les activités que le groupe considère comme étant d'intérêt public et celles qu'il considère comme étant de nature compétitive.

Le rapport a souligné la faiblesse du système de gouvernance dans la gestion de la CDG, que ce soit dans ses relations avec les sociétés anonymes ou la gestion interne, et a pris note des observations de la Cour des comptes, qui a examiné et audité les finances de la CDG.

La députée itihadi Fatiha Suddas a affirmé que le débat entre les députés, le ministre et le directeur de la CDG a permis à la Commission de contrôle des finances publiques d'approuver 23 recommandations, qui sont divisées en cinq axes principaux, à savoir la gouvernance, la stratégie, la planification, la création de filiales, la gestion des contributions et le leadership financier des investissements.

La Commission a recommandé dans son rapport que le cadre juridique et institutionnel de la CDG soit révisé afin de le mettre à jour avec les bonnes pratiques dans le cadre de la bonne gouvernance.

Elle a également appelé au renforcement de la protection interne et de la gestion des risques par la CDG et à la création du conseil d'administration de la Caisse.

Dans ses recommandations, la

Commission a insisté sur la définition d'un calendrier pour mettre en œuvre les recommandations émises par les organes de contrôle compétents et se concentrer sur les tâches de base de la CDG.

Il convient de rappeler que le gouvernement a adopté la plupart des recommandations émises par la Commission de contrôle des finances publiques.

Pour sa part, le parlementaire Hamid Noughou, au nom du Groupe socialiste, a estimé que la discussion du rapport de la commission des finances publiques concernant la CDG est d'une importance capitale, compte tenu des trois considérations suivantes que sont la taille de cette institution, ses fonds et le nombre de ses filiales, et ses domaines d'intervention et les rôles économiques et sociaux qu'elle joue, ainsi que sa contribution financière au budget général de l'Etat.

Le député itihadi a expliqué, dans son intervention lors d'une séance publique pour discuter de la rapport de ladite commission, que le contexte crucial actuel dans notre pays, lié à la pandémie du Covid-19, en raison de ses répercussions à tous les niveaux, avait montré une faiblesse de la structure économique et a remis au premier plan la discussion sur les priorités dans notre pays, soulignant qu'une conscience collective doit être élaborée entre l'Etat et les institutions et entreprises publiques en vue de rationaliser leur gestion et leur gouvernance.

Il a également mis l'accent sur la nécessité de mettre à jour le cadre juridique régissant le fonctionnement de la CDG et de parvenir à l'harmonie entre les différents sys-

tèmes de base de ses filiales, à la lumière d'une nouvelle structure qui soit en phase avec les fonctions essentielles du groupe.

Hamid Noughou a appelé à une plus grande vigilance vis-à-vis des dettes du groupe, à une meilleure rationalisation des coûts d'exploitation et à cadrer les programmes d'investissement de la Caisse en fonction d'une nouvelle perspective économique dans des domaines à valeur ajoutée.

Le parlementaire représentant la province d'Errachidia a souligné la nécessité de poursuivre les réformes visant à améliorer la gouvernance et la transparence de la CDG en favorisant la complémentarité entre les différentes instances dans la prise de décisions ayant un impact direct sur les choix stratégiques du groupe et ses équilibres financiers.

Par ailleurs, Saadia Benshli, membre du Groupe socialiste à la Chambre des représentants, a affirmé que les travailleurs des centres et institutions de protection sociale vivent dans des conditions financières et administratives difficiles en raison de leurs bas salaires.

La députée itihadi s'est interrogée sur les mesures prises par le ministère de la Famille et de la Solidarité pour protéger cette catégorie de travailleurs et améliorer leur situation administrative et financière en contrepartie des grands services publics qu'ils accomplissent.

Saadia Benshli a souligné que les services fournis par ces travailleurs dans les centres sociaux sont humains et nobles, et que par conséquent ces travailleurs doivent être pris en charge et leur situation matérielle améliorée.

La parlementaire socialiste a af-

firmé que les nouvelles ressources humaines doivent être qualifiées et que les travailleurs de ce secteur doivent être traités équitablement au niveau des salaires, tout en déplorant le manque de coordination dans ce domaine.

Saadia Benshli a encore ajouté

que le projet de protection est un grand chantier qui doit fournir des ressources humaines solides et des bases solides pour sa mise en œuvre, ce qui a été souligné par Sa Majesté le Roi dans ses nobles discours.

H.T

## Fatimi : Le gouvernement et le ministère de l'Emploi sont directement responsables de la tragédie de Tanger

Abdelhamid Fatimi, président du Groupe socialiste à la Chambre des conseillers, a souligné que le gouvernement devrait assumer sa responsabilité dans la tragédie survenue dans une usine de textile à Tanger.

Il a affirmé lors d'une séance plénière que le gouvernement et le ministère de l'Emploi sont directement responsables de la tragédie de Tanger qui a causé la mort de 28 personnes, affirmant que cela nécessite l'ouverture d'une nouvelle enquête qui définit les responsabilités et aboutit à la responsabilisation, et non une enquête qui produit un rapport sans suite.

"Nous avons eu affaire dans le passé à des cas similaires, malheureux et douloureux, mais nous voulons arrêter cette douleur, nous voulons arrêter ces tragédies qui ternissent l'image de notre pays", a-t-il ajouté.

Le secrétaire général de la Fédération démocratique du travail a encore mis en avant qu'il y a des problèmes qui existent encore et que la partie faible dans la relation de travail, ce sont les travailleuses et les travailleurs, ajoutant que la tragédie de Tanger met en évidence aujourd'hui que ce que la FDT a souligné en ce qui concerne le contrôle faible, que ce soit en matière de sécurité sociale et le non-respect de la loi, du moins les dispositions basiques du Code du travail.

Abdelhamid Fatimi a affirmé que si le gouvernement en général et le ministère de l'Emploi n'interviennent pas pour régler ces problématiques et prennent des mesures pour garantir les droits de travailleurs, il faut s'attendre à ce d'autres tragédies.



*Déclaration de l'Alliance progressiste*

# La solidarité mondiale est la clé pour surmonter la Covid-19



La Covid-19 a été et continue d'être un défi exceptionnel pour nous tous. La seule voie à suivre est une stratégie de vaccination rapide et bien coordonnée au niveau mondial, avec une augmentation de la capacité de production et une distribution en fonction des besoins réels, et non de la taille du portefeuille d'un pays. Les personnes vulnérables et les travailleurs de première ligne doivent être vaccinés en priorité, quel que soit l'endroit où ils vivent dans le monde.

L'hésitation et l'intérêt national ne mettront pas fin à la crise sanitaire mondiale et ne nous feront pas sortir de la crise économique, environnementale et sociale. Il s'agira plutôt d'une grossière erreur de jugement d'un point de vue moral et médical. Le nationalisme vaccinal entraîne de graves conséquences géopolitiques, économiques et sociales et empêche de lutter efficacement contre le virus.

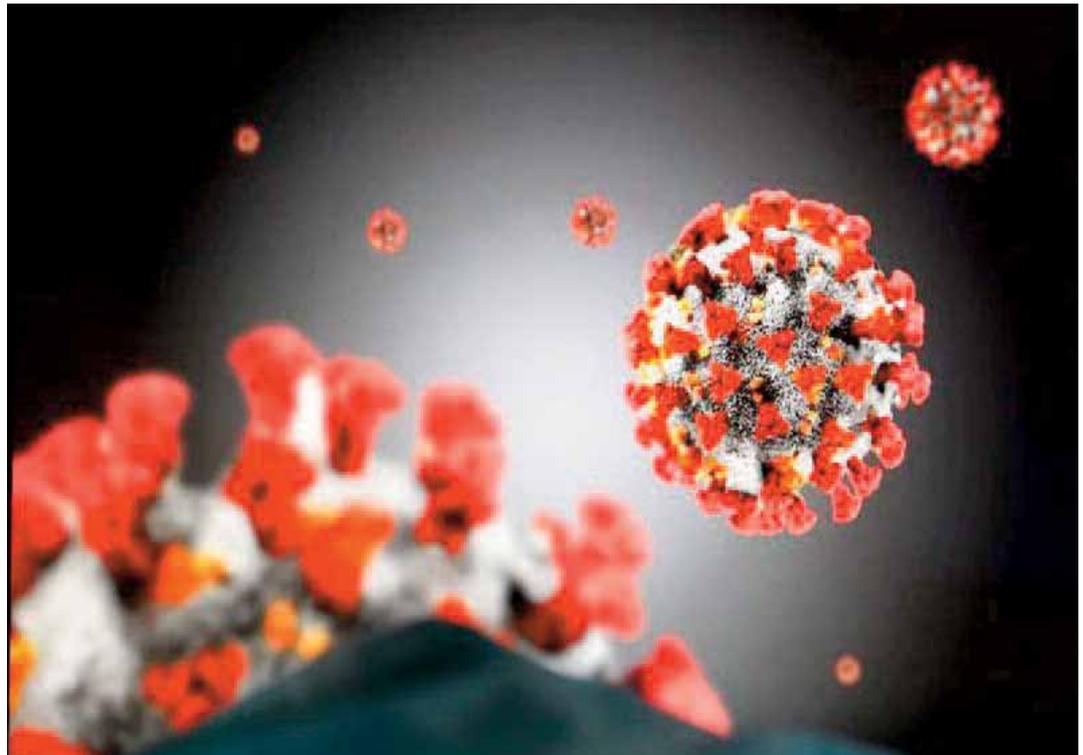
Trop de gens ont subi des atteintes à leur santé et beaucoup ont perdu la vie. Chaque perte de vie due à la Covid-19 est une perte de trop !

Le succès du développement des vaccins Covid-19 a suscité un débat sur la distribution suffisante et équitable des doses limitées disponibles. Si certains pays ont été rapides à s'en approvisionner, d'autres, en particulier les pays à faible et moyen revenus, n'y ont pas encore accès.

COVAX a été mis en place comme la réponse multilatérale à ce défi. Il vise à réaliser une immunisation mondiale et est au cœur d'une stratégie de vaccination mondiale qui doit garantir une distribution juste et équitable.

Toutefois, en l'état actuel des choses, ces outils n'ont pas encore permis de fournir des vaccins importants aux pays du Sud, qui sont confrontés à deux problèmes majeurs : le manque de financement et la disponibilité limitée des vaccins sur le marché.

Le déficit de financement de COVAX doit être comblé le plus rapidement possible afin de déployer l'ambitieux programme mondial de COVAX. Nous devons également soutenir le plan de vaccination par des efforts



concrets dans le domaine du diagnostic et de la thérapeutique de la Covid-19.

Différents vaccins étant maintenant mis au point, il est temps d'en intensifier la production. Tout ralentissement de la production est inacceptable, surtout lorsqu'il découle de la maximisation des profits ou du nationalisme vaccinal.

Les solutions existent : l'augmentation de la production est possible si les producteurs de vaccins coopèrent volontairement, fournissent les capacités de production disponibles, partagent les licences avec d'autres fabricants et acceptent de transférer la technologie nécessaire. Les détenteurs de brevets peuvent également délivrer des licences obligatoires afin d'accélérer la production. En conséquence, les partenariats avec les fabricants des pays en développement seront soumis à une obligation contraignante dans tous les futurs contrats de fourniture de vaccins.

Un accord multilatéral au niveau de l'OMC doit éviter les obstacles administratifs inutiles, empêcher la constitution de stocks et faire passer la production et la distribution rapides et équitables de vaccins avant la recherche de profits. Une éventuelle renonciation au brevet (limitée

dans le temps) présente l'avantage de fournir aux offices des brevets et aux tribunaux des indications claires et cohérentes sur la manière d'envisager l'octroi et l'application de la propriété intellectuelle et d'éviter la possibilité de litiges susceptibles de retarder la fabrication locale.

Ce sont les mesures nécessaires pour aller de pair avec le renforcement et le soutien des systèmes de santé par l'investissement social, la garantie de l'accès aux soins de santé et aux systèmes de protection sociale, et l'accès à l'éducation.

L'accès inégal aux vaccins et au traitement Covid-19 est le reflet des inégalités entre et au sein des Etats qui nuisent également à notre réponse à la pandémie. Ce n'est que lorsque tout le monde aura eu la chance d'être vacciné et que nous aurons réussi à immuniser une part suffisante de chaque population que nous serons vraiment en sécurité. Plus le virus est présent depuis longtemps, plus il a de chances de muter et donc plus la probabilité que les vaccins doivent être adaptés pour lutter contre les variétés les plus récentes est élevée. Nous devons alors reconnaître que la concurrence pour les vaccins au niveau mondial ne peut jamais faire partie de la solution, elle fait partie du

problème.

Nous, les progressistes, nous sommes en faveur d'une stratégie mondiale de lutte contre la Covid-19. Cela ne sera pas possible sans la solidarité entre les continents, les pays et les peuples. Un monde sans Covid-19 est possible. Nous continuerons à travailler ensemble pour atteindre cet objectif, non pas en tant que concurrents, mais en tant que partenaires sur un pied d'égalité.

#### En tant qu'Alliance progressiste nous revendiquons :

- La solidarité mondiale et le partenariat contre le nationalisme vaccinal
- De sauvegarder les vaccins Covid-19 comme un bien public mondial, et non comme un outil de maximisation des profits
- L'obligation contraignante pour les partenariats et le renforcement des capacités de production avec les fabricants des pays en développement dans tous les contrats de fourniture de vaccins avec les fabricants des pays industrialisés.
- D'accroître la production de vaccins au niveau mondial par des mesures adéquates, notamment en réévaluant l'accord ADPIC pour voir s'il est adapté à son objectif et étudier comment

le transfert de technologie peut être rendu possible

- De garantir l'accessibilité aux vaccins pour tous, en particulier pour les personnes vulnérables, les travailleurs de première ligne et le personnel de santé dans le monde entier et notamment dans le Sud. Les pays industrialisés devraient fournir à ceux du Sud des doses provenant de leurs surcapacités
- L'obligation pour les fabricants, laboratoires et producteurs de vaccins de vendre leurs produits aux pays du Sud et à COVAX au prix coûtant uniquement et d'autoriser l'octroi de licences à faible coût
- De rejeter tous les accords contractuels limitant les exportations, le partage et les dons de vaccins, qui mettent fin à la souffrance mondiale.
- D'introduire des régimes d'impôt sur la fortune et les transactions financières pour combler les déficits de financement de COVAX
- Poursuivre et accroître les investissements publics dans la recherche médicale et les systèmes de santé publique, en particulier dans les pays du Sud.

Les partis membres et les partenaires associés souhaitant signer la Déclaration sont priés de contacter : [conny.reuter@progressive-alliance.info](mailto:conny.reuter@progressive-alliance.info)

# Pétition pour une présence politique accrue des personnes en situation de handicap

*Appel à promouvoir la présence de cette catégorie de citoyens dans les institutions législatives et élus en leur réservant un quota de sièges*



En plein débat sur les questions en lien avec la préparation des élections de 2021, des citoyens ont lancé une pétition nationale pour plaider en faveur d'un quota de sièges pour les personnes en situation de handicap au sein de l'institution législative et des conseils élus.

Les signataires de la pétition, conscients de l'ampleur des réformes législatives mises en œuvre et des dispositions de la

Constitution de 2011, insistent sur l'importance de progresser vers une participation effective des personnes aux besoins spécifiques à l'édification démocratique et politique du Royaume. Il s'agit, entre autres, de promouvoir la présence d'une catégorie aussi importante dans les institutions législatives et élus, notamment en leur réservant un quota de sièges.

"En dépit des réformes déjà

initiées, des efforts restent à fournir dans le domaine du handicap aux plans législatif, institutionnel, économique et social", ont-ils écrit, soulignant que l'ambition est de favoriser une plus grande présence de cette catégorie aux institutions, plus particulièrement le Parlement, les conseils régionaux et locaux et les Chambres professionnelles.

Approché par la MAP, le mandataire de la pétition Abden-

nour El Fedini a indiqué que cette initiative intervient dans la perspective des prochaines élections législatives et dans un contexte marqué par la propagation de la Covid-19, laquelle a été l'opportunité de mener un processus de réflexion et d'auto-évaluation.

"Pendant la période du confinement, nous avons organisé diverses séries de réunions de communication et de sensibilisation à distance, lesquelles ont principalement porté sur la nécessité d'encourager la participation politique des personnes en situation de handicap".

Il était également question, souligne Abdenmour El Fedini, de faciliter l'accès aux bureaux de vote à cette catégorie ou encore d'inciter les partis politiques à mieux communiquer avec les personnes handicapées à travers des publications en braille ou en langage des signes.

En outre, les différents rencontres de communication portent sur l'inclusion de la dimension du handicap dans les programmes électoraux, a-t-il affirmé, citant à cet égard une expérience menée à l'étranger et consistant à intégrer des per-

sonnes en situation de handicap dans une liste électorale collective.

Il a mis en avant la dimension nationale de la pétition adressée au chef du gouvernement pour consacrer un quota de sièges aux personnes en situation de handicap, au sein de l'institution législative et des conseils élus.

"Nous œuvrons dans un premier lieu à obtenir quelque 5000 signatures, principalement de personnes en situation de handicap", a-t-il dit, relevant qu'il s'agit d'un droit constitutionnel qui concerne une partie importante de la population marocaine.

La présence des personnes aux besoins spécifiques dans des postes de décision est une question urgente en ce sens qu'elle permettra à l'Etat de trouver des solutions pour cette tranche de la société.

S'inscrivant dans une logique de promotion de l'égalité et de l'équité, la pétition se fixe comme objectif premier d'améliorer les conditions des personnes handicapées en leur garantissant l'accès aux instances de prise de décision et le droit de défendre leurs idées et points de vue au sein des institutions nationales.

## Le Maroc réitère son engagement en faveur de la réalisation des objectifs de la Décennie de l'océan

L'ambassadeur-délégué permanent du Maroc auprès de l'UNESCO, Samir Addahre, a réitéré l'engagement du Maroc en faveur de la réalisation des objectifs de la Décennie de l'océan, destinés à "développer des solutions novatrices pour soutenir les sciences océaniques".

Dans une déclaration au nom du Maroc, lors de la 53ème session du Conseil exécutif de la Commission océanographique intergouvernementale (COI), tenue du 1er au 9 février en ligne en raison du contexte mondial marqué par la persistance de la pandémie de Covid-19, le diplomate a souligné le "plein" soutien du Royaume au rôle de cette Commission et à sa "précieuse" contribution en matière d'amélioration de la gouvernance, de la gestion et des capacités institutionnelles de ses Etats membres aussi bien en ce qui concerne les ressources marines et la variabilité climatique, que son action au service de la promotion du développement durable de l'environnement marin, particulièrement dans les pays en développement.

En sa qualité de marraine de l'Alliance

pour la décennie, qui vise à développer des solutions novatrices pour soutenir le rôle des sciences océaniques au service de la Décennie de l'océan et de l'Agenda 2030, SAR la Princesse Lalla Hasnaa, présidente de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, a pris part à l'événement virtuel de haut niveau intitulé «A Brave New Ocean», tenu en marge des travaux du Conseil exécutif de la COI, pour célébrer le lancement de la Décennie de l'océan, a rappelé Samir Addahre.

L'attachement du Royaume et son engagement en faveur de la réalisation des objectifs de la Décennie de l'océan ont été mis en exergue par SAR la Princesse Lalla Hasnaa, présidente de la Fondation Mohammed VI pour l'environnement, qui a bien voulu parer cette Alliance et apporter sa contribution à sa mise en œuvre, a-t-il relevé.

Le diplomate marocain s'est félicité par la même occasion que la Fondation Mohammed VI pour l'environnement, très impliquée dans la préservation des ressources océaniques, est, d'ores et déjà, membre de l'Alliance de la Décennie.

Il a tenu, par ailleurs, à exprimer ses vifs



remerciements à la directrice générale de l'Unesco, Audrey Azoulay, et à travers elle, le Secrétariat de la COI, pour l'initiative de lancer une Alliance pour la Décennie de l'océan dans le but inédit de développer des solutions novatrices pour soutenir le rôle des sciences océaniques au service de la Décennie de l'océan et de l'Agenda 2030.

Il a souligné à cette occasion "la fierté" du Maroc de co-parrainer, avec l'Allemagne, l'Inde et la Norvège, un projet de résolution sur le plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations unies des sciences océaniques pour le développement durable (2021-2030), proposé pour adoption au Conseil exécutif de la COI.

# L'Algérie embourbée, sa direction s'engluie dans les relations publiques

*Un article d'"Al Ittihad Al Ichtiraki" sur les communiqués mensongers de la direction algérienne faisant état de prétendus raids et bombardements des milices du Polisario sur des sites militaires marocains*

Notre confrère "Al-Ittihad Al Ichtiraki" s'attarde, dans son édition d'hier, sur les communiqués mensongers de la direction algérienne faisant état de prétendus raids et bombardements des milices du Polisario sur des sites militaires marocains le long du mur de sécurité dans le Sahara marocain.

Dans un article de Talaâ Saoud Al-Atlassi, la publication souligne que depuis la libération sécuritaire et pacifique du passage d'El Guerguarat, l'Algérie s'est lancée dans la (rédaction) d'articles à contenu militaire qui "content" des attaques et bombardements des milices du Polisario sur des sites militaires marocains le long et à l'ouest du mur de sécurité", notant que ces communiqués "portent la signature du Polisario mais sont rédigés dans les bureaux de la direction algérienne et publiés par l'agence de presse officielle de ce pays".

Ces communiqués "font état de centaines de victimes, de véhicules et de barricades détruits, avec comme seule preuve une fumée s'élevant dans le ciel, vue de loin", poursuit l'auteur de l'article, notant que "rien de tout cela n'a été vu par nos concitoyens dans les villes et campagnes sahraouies marocaines, ou par la MINURSO chargée de faire respecter le cessez-le-feu, et sans en trouver le moindre écho dans les médias internationaux ni une trace captée par les satellites des grandes puissances braqués avec précision sur la région".

A travers ces publications, explique Talaâ Saoud Al-Atlassi, l'Algérie cherche, via le canal du Polisario, à faire de ces mensonges, par la force de la répétition, une vérité, dans l'objectif de "faire croire au monde que le Maroc viole l'accord de cessez-le-feu de 1991, alors que c'est le Polisario qui continue de "se délecter" de ses tirs lancés dans la zone sans la moindre riposte des Forces marocaines, et s'élève toujours contre les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU pour insinuer et ressasser qu'il n'est de solution pour le Sahara que le référendum d'autodétermination".



Et d'ajouter que "le Conseil de sécurité n'a cessé d'améliorer, depuis 2004, sa résolution en fonction de l'interaction internationale avec le conflit, jusqu'à arriver à la formule actuelle, adoptée en octobre 2020, laquelle appelle à une solution politique réaliste, pragmatique et durable, basée sur le consensus, sans aucune allusion au référendum d'autodétermination".

Cette résolution cite d'ailleurs l'Algérie comme partie prenante du différend, "après des années durant lesquelles Alger se fait passer pour un simple soutien à un mouvement, sans ingérence dans son conflit avec le Maroc", ajoute la publication, notant que "cette même Algérie s'active, aujourd'hui, avec enthousiasme contre la légitimité internationale".

Par ailleurs, Talaâ Saoud Al-Atlassi souligne que ces communiqués ne seront nullement à même d'entraver les actions de la diplomatie marocaine dans la défense d'un droit national, conforté par les résolutions du Conseil de sécurité et soutenu par les récents développements politiques, souli-

gnant que "cette diplomatie tire sa légitimité de son efficacité dans une région africaine très sensible, une région qui possède désormais, dans la gestion géostratégique internationale, des orientations pour faire face aux dangers et aux menaces qui la guettent et qui touchent également le voisinage méditerranéen".

"C'est ce que la direction algérienne, qui traverse une étape de confusion l'empêchant de prêter la moindre attention même aux mutations internes, n'a pas encore réalisé", a-t-il poursuivi, qualifiant ce pays de "hanté par le passé et fermé aussi bien sur le présent que sur l'avenir et vivant sur la nostalgie des gloires de la guerre de libération".

Il a poursuivi que "le hirak algérien exprime aujourd'hui la détresse de millions d'Algériens, l'étouffement de leurs espoirs et leur douleur croissante dans leur pays", considérant que l'Algérie a besoin de réformes globales dans tous les secteurs, mais aussi en termes de gouvernance.

Dans ce sens, l'auteur de l'article affirme que l'Algérie est un pays qui "ne se soucie que

des intérêts de ses généraux, s'efforce d'attiser les crises à l'intérieur et autour du pays, et ne récolte que l'échec et la déception. A en juger par son isolement diplomatique et par sa déviation du réalisme politique".

"Il semble que la direction algérienne s'amuse, avec enthousiasme, via ses déclarations et opérations de relations publiques y afférentes. Des opérations inefficaces et loin d'être sérieuses et incompatibles avec les développements de la question du Sahara marocain et les contextes de ses interactions internationales", a-t-il souligné.

Dans ce sens, l'auteur fait savoir que l'Association internationale des juristes démocrates algériens a adressé au Conseil de sécurité une lettre dépourvue de toute référence légale ou juridique dans la forme et le contenu, et sans la moindre relation avec les droits de l'Homme.

Cette lettre, poursuit-il, "rédigée par un novice de la gauche caviar, a recueilli les allégations du Polisario et de l'Algérie, incluant seulement les déclarations d'un représentant

de l'entité factice. Ce dernier, imprégné de haine, a donné une image du Maroc, sans aucune enquête, ni documentation ou référence, surtout du Sahara marocain où règne un climat de calme et de démocratie".

C'est sur la base de ce climat démocratique que la Maroc a établi son système politique et ses structures sociales, tout en approfondissant la dimension des droits de l'Homme dans sa gouvernance, sachant que le Conseil national des droits de l'Homme et ses mécanismes régionaux dans le Sahara font l'objet d'une appréciation internationale, principalement de la part des Nations unies et de ses mécanismes de défense des droits de l'Homme.

Pour toutes ces raisons, Talaâ Saoud Al-Atlassi a appelé les dirigeants algériens à "se débarrasser des maux de la situation actuelle et à traiter avec le sérieux nécessaire les développements politiques qui ont motivé son différend avec le Maroc sur son Sahara et d'ouvrir une nouvelle dynamique à même d'aider l'Algérie à servir son peuple tout en étant servie par ses voisins.



## Un hiver sans confinement en France, objectif sérieux ou mirage ?



**L**a France peut-elle passer l'hiver sans confinement ? Les indicateurs de l'épidémie de Covid-19 sont stables, voire en légère baisse, mais la propagation des variants du coronavirus fait toujours planer la menace d'une aggravation de la situation, avertissent des médecins et des épidémiologistes. "Il existe bien un chemin pour éviter le reconfinement (...) il n'est pas large mais il existe", a réaffirmé le porte-parole du gouvernement Gabriel Attal, à l'issue du Conseil des ministres et du Conseil de défense sanitaire réunis autour du chef de l'Etat.

Les chiffres semblent confirmer jour après jour que la circulation du coronavirus n'explose pas. 135.190 personnes ont été testées positives la semaine dernière de lundi à samedi, contre 140.445 la semaine précédente, qui était déjà stable. Mercredi, le taux de positivité (le pourcentage de cas détectés de Covid sur la totalité des tests) s'établissait à 6,3%, en baisse continue depuis le 28 janvier (7,1%).

Mais la propagation des variants du coronavirus, qui ont d'abord circulé au Royaume-Uni, en Afrique du sud et au Brésil, fait toujours peser une menace. Ces

derniers jours, des cas de variant sud-africain ont été détectés dans plusieurs établissements scolaires, à Eaubonne (Val d'Oise), Colmar, Mulhouse (Haut-Rhin) ou aux Sables-d'Olonne (Vendée), entraînant des fermetures de classes temporaires.

L'épidémie s'accélère de manière "préoccupante" à Dunkerque et Gravelines (Nord) et le variant anglais y est très présent, ont alerté mercredi les autorités sanitaires, qui organiseront la semaine prochaine "une campagne exceptionnelle de dépistage" dans le secteur.

Le virologue Bruno Lina, membre du conseil scientifique chargé d'éclairer le gouvernement, a confirmé mercredi sur France Inter que le variant anglais, qui s'avère plus contagieux, se situe aux alentours de 30 à 35% des cas en Ile-de-France.

Mais "pour l'instant, on a l'impression d'un certain freinage de ce virus, même s'il deviendra majoritaire", "quelque part entre le 1er et le 15 mars", a relevé le scientifique, chargé de suivre l'évolution de ces nouvelles formes.

Selon cette hypothèse, ce variant progresserait moins vite en France qu'au Portugal ou au Royaume-Uni, parce que des res-

trictions sanitaires, comme la fermeture des bars, restaurants et lieux culturels, puis le couvre-feu à 18H00, étaient déjà en cours pour ralentir sa progression. Le gouvernement compte aussi sur les vacances scolaires, qui ont démarré lundi sur une partie de la France et vont se dérouler jusqu'au 8 mars, pour que l'épidémie reste maîtrisée. "Tout l'enjeu est de voir si l'équilibre, même fragile, peut être maintenu", a ajouté Bruno Lina, comparant le confinement à une "bombe nucléaire", "une arme extrêmement efficace mais avec des conséquences terribles".

Après avoir renoncé en extrême à y recourir fin janvier, le gouvernement s'accroche à sa promesse de tout faire pour éviter un troisième confinement.

Une gageure selon des médecins et épidémiologistes. "Il ne faut plus avoir peur d'un confinement total, à condition qu'il soit de courte durée", estime dans une tribune au Monde le directeur médical de crise de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, Bruno Riou, en soulignant que "de mi-décembre 2020 à début février, malgré les mesures restrictives prises, l'épidémie a continué à prendre de l'ampleur" et que ce scénario ne sa-

tisfait ni les médecins, ni les restaurateurs, ni les étudiants, ni les économistes.

Victime des restrictions, le Carnaval de Nice, temps fort touristique de la Côte d'Azur, n'aura pas lieu samedi.

Le secteur de l'interim a aussi fait les frais de la crise sanitaire, avec un recul de 23,6% du travail temporaire en 2020, soit près de 185.000 emplois intérimaires en équivalent temps plein, selon le baromètre de la fédération du secteur, Prism'emploi, publié mercredi.

Mais dans les hôpitaux, "nous n'avons pas de réserves", s'est alarmé sur BFM-TV Gilles Pialoux, chef de service des maladies infectieuses et tropicales à l'hôpital Tenon à Paris.

La situation y est en effet tendue, avec quelque 27.400 patients diagnostiqués Covid-19, pas loin des pics de la première et de la seconde vagues épidémiques (33.000 à l'automne, 32.000 au printemps), un niveau qui met les équipes soignantes à flux tendu. Plus de 3.300 (3.309) malades se trouvaient en réanimation mercredi, moins que les plus hauts de la première et de la deuxième vagues (7.000 et 4.900).

La barre des 80.000 morts en

France depuis le début de l'épidémie a été franchie mardi, sur un total de 500.000 dans l'Union européenne. "On est au début d'une courbe exponentielle. Les modèles prédisent une explosion pendant la première quinzaine de mars. Si l'on a vraiment un variant britannique dominant qui est 50% plus transmissible", les "nombre de cas et d'hospitalisations (...) seront bien au-dessus de ceux de l'année dernière lorsqu'on est monté à 7.000 patients en réanimation", assure l'épidémiologiste Dominique Costagliola dans L'Obs, parlant de "prévisions (...) assez apocalyptiques".

Pour cette chercheuse de l'Inserm, qui aurait "profité du mois de février, pendant lequel chaque zone géographique a deux semaines de vacances, pour confiner tout le monde pendant quatre semaines", "on peut seulement retarder l'échéance. En espérant qu'un grand nombre de personnes soient vaccinées d'ici-là".

Selon les derniers chiffres de la Direction générale de la Santé mercredi, près de 2,5 millions de personnes ont reçu une ou deux injections de vaccin: 2.056.572 une seule dose et 443.148 les deux doses.

# L'Allemagne prolonge ses restrictions malgré la grogne

Angela Merkel a annoncé mercredi soir la prolongation jusqu'au 7 mars de la plupart des restrictions contre le Covid en place en Allemagne, malgré la grogne croissante de l'opinion qui l'a obligée à quelques concessions.

Commerces non alimentaires, restaurants, cafés, musées ou encore équipements sportifs resteront ainsi fermés au-delà de la date fixée jusqu'ici au 14 février, "compte tenu de l'incertitude concernant la propagation des variants du virus", a expliqué la chancelière, à l'issue d'une réunion sur le sujet avec les représentants des 16 Etats régionaux du pays. Elle a néanmoins indiqué que les salons de coiffure pourront rouvrir le 1er mars, à condition d'adopter un strict protocole sanitaire, et que les écoles pourraient faire de même là où les conditions locales le permettront.

Se félicitant que les chiffres des infections ces dernières semaines "s'améliorent", Mme Merkel a justifié la prolongation des restrictions, dont certaines ont été mises en place dès novembre, en raison de la propagation récente des variants sud-africain et britannique, jugés plus contagieux. "Nous avons cette grande incertitude concernant la mutation. Nous devons être très clairs: elle prendra le dessus (...) si nous n'obtenons pas une meilleure traçabilité, il peut arriver très rapidement que nous ayons à nouveau une croissance exponentielle" du nombre de cas, a-t-elle averti.

Mme Merkel a d'ailleurs indiqué s'être entretenue avec le chancelier autrichien Sebastian Kurz "pour lui faire part de (son) inquié-



tude concernant la mutation du virus sud-africain au Tyrol", région frontalière de la Bavière et actuellement région de l'Union européenne où ce variant est le plus répandu. Mme Merkel a cependant estimé que l'amélioration relative des chiffres récemment "montre que les mesures imposées ici, souvent très strictes et très dures, portent aujourd'hui leurs fruits". Ces derniers jours, l'Allemagne a enregistré en moyenne quelque 8.000 nouvelles infections au Covid-19 par jour. "Mais nous voulons éviter une troisième vague" et cela ne pourra se faire "que si tous les cas

contacts peuvent être retracés", a expliqué la chancelière.

Le résultat des tractations du jour reflète les conflits qui agitent le pays sur le bien-fondé des restrictions anti-Covid, au moment où le mécontentement de la population allemande à leur encontre ne cesse de croître.

Le degré d'acceptation des restrictions a baissé à 50% contre 65% début janvier, selon une enquête YouGov parue cette semaine. Mais après plus de cinq heures de négociations, Angela Merkel, qui plaide pour la fermeté pour combattre le virus, a réussi à

imposer sa ligne.

Pour parvenir à ses fins, elle a néanmoins dû faire des concessions: elle voulait au départ une prolongation jusqu'au 14 mars et pas seulement jusqu'au 7. Et elle voulait attendre le mois de mars pour offrir aux écoles la possibilité de rouvrir.

Sur ces deux points, elle a dû céder face aux pressions des régions, les Länder, qui ont la haute main sur les questions sanitaires et scolaires. Angela Merkel a défendu malgré tout mercredi soir le système fédéral allemand "même s'il est parfois compliqué".

Le gouvernement et les 16 chefs d'exécutifs régionaux, qui se sont donnés rendez-vous pour une nouvelle rencontre de ce type le 3 mars, se sont également mis d'accord pour durcir les critères d'assouplissement pour l'avenir.

Ainsi désormais ce n'est qu'à partir du moment où l'incidence sur 7 jours ne dépassera pas 35 nouvelles infections pour 100.000 habitants -contre un seuil de 50 jusqu'ici- que l'activité économique et culturelle pourra revenir à la normale. Ce taux d'incidence a atteint pour la première fois depuis trois mois 68 mercredi.

## L'Agence européenne du médicament veut savoir quels vaccins sont efficaces contre les variants



L'Agence européenne du médicament (EMA) a annoncé mercredi avoir demandé à tous les développeurs de vaccins

contre le Covid-19 d'évaluer si leur produit est efficace contre les nouvelles mutations du coronavirus, en vue de publier de nouvelles lignes di-

rectrices pour les fabricants.

L'Agence "élabore des lignes directrices pour les fabricants prévoyant des changements aux vaccins Covid-

19 existants, pour lutter contre les nouveaux variants du virus", a indiqué cette organisation basée à Amsterdam dans un communiqué.

Plusieurs variants du coronavirus ont émergé récemment, suscitant des craintes sur une augmentation de sa contagiosité et sa capacité à échapper aux réponses immunitaires induites par une précédente infection ou un vaccin.

L'EMA "a demandé à tous les développeurs de vaccins d'étudier si leur vaccin peut offrir une protection contre les nouveaux variants", a-t-elle annoncé. L'Agence a ainsi demandé aux laboratoires de "fournir des données pertinentes" concernant les mutations identifiées au Royaume-Uni, en Afrique de Sud et au Brésil. "Il y a des craintes que certaines de ces mutations puissent avoir un impact, à différents degrés, sur la capacité des vaccins à protéger contre l'infection et la maladie", a fait valoir l'EMA.

Mais "une réduction de la protection contre les formes légères de la maladie (...) ne se traduit pas nécessairement par une réduction de la protection contre les formes graves", a-t-elle souligné.

L'EMA a approuvé jusqu'ici trois vaccins dans l'Union européenne, ceux du duo germano-américain BioNTech-Pfizer, de l'américain Moderna et du suédo-britannique AstraZeneca avec l'université d'Oxford.

L'Organisation mondiale de la Santé a recommandé mercredi le vaccin AstraZeneca-Oxford y compris dans les pays où les variants sont présents, alors qu'une étude avait évoqué dimanche la possibilité d'une efficacité "limitée" de ce produit contre le variant sud-africain.

Pfizer-BioNTech et Moderna avaient estimé fin janvier que leurs propres vaccins demeuraient efficaces contre les variants britannique et sud-africain.

Jesko S. Hentschel, directeur du département Maghreb et Malte de la Banque mondiale au Maroc

# *Repenser la stratégie du Maroc passe par une politique axée sur les opportunités qui émergeront après la crise sanitaire*

Le directeur du département Maghreb et Malte à la Banque mondiale, Jesko S. Hentschel, aborde, dans un entretien accordé à la MAP, la relance économique au Maroc et ses défis. Il évoque également le recours à l'endettement externe, la soutenabilité de la dette du Royaume et l'essor de la stratégie Génération Green 2020-2030, et expose les perspectives du partenariat Maroc-Banque mondiale.

## Entretien

**Comment doit-on amorcer une véritable relance au Maroc ?**

Le Maroc a mis en place une stratégie ambitieuse de relance post-Covid-19 en mobilisant à la fois des ressources importantes pour soutenir l'économie mais aussi en lançant des réformes structurelles à même de renforcer la résilience sociale et économique.

Le plan de relance, qui va mobiliser près de 11% du PIB sous forme de mesures de stimulus fiscal, de garanties de financement et d'injections de capital aux entreprises, est comparativement bien plus ambitieux que la réponse observée dans les économies émergentes et en développement qui ne dépasse pas une moyenne de 6% du PIB.

Dans la mise en œuvre de ce plan de relance, il est important de prendre en compte plusieurs critères pour une politique de "sauvetage économique" réussie, et ce afin de pouvoir établir des choix et des arbitrages économiques.

A ce titre, en ce qui concerne le sauvetage des entreprises, il serait important de distinguer les entreprises qui, en raison de la crise, ont été confrontées à des problèmes de liquidité mais qui restent solvables, de celles dont la survie dépendra de changements fondamentaux pour améliorer la compétitivité après la crise.

Par ailleurs, repenser la stratégie du Maroc passe par une politique axée sur les opportunités qui émergeront après la crise de la Covid, en misant sur une relance verte, numérique et innovante, incluant une décarbonation plus rapide de l'économie. Une politique qui devrait également être tournée vers les nombreux pays d'Europe qui souhaiteront probablement dans l'avenir établir des liaisons commerciales plus étroites avec les pays du

voisinage Sud, dont le Maroc et les pays d'Afrique du Nord. Concernant le volet relatif aux réformes, le Maroc prend un train d'avance par rapport à beaucoup d'autres pays qui se trouvent encore en phase d'atténuation des impacts à court terme de la Covid-19. Les autorités ont en effet appréhendé cette crise comme une opportunité pour initier des réformes importantes pour remettre l'économie sur les rails, rationaliser le fonctionnement de l'Etat et renforcer la résilience des plus vulnérables.

La création du Fonds Mohammed VI pour l'investissement en particulier, pourrait devenir un pilier fondamental pour permettre aux entreprises prometteuses de se capitaliser, de croître et de créer des emplois. La contribution de ce Fonds à la relance sera tributaire de plusieurs facteurs liés notamment à sa gouvernance.

J'en citerais par exemple les critères de transparence, un niveau d'appropriation élevé et une structure de pilotage claire avec une ligne de redéfinibilité séparant les décisions politiques de celles liées aux investissements, ces dernières devant s'aligner aux objectifs économiques et sociaux tracés pour la prochaine phase. Le succès de la mise en œuvre de ces réformes pourrait permettre au Maroc d'entrer dans une nouvelle ère de développement, ce qui permettrait d'accélérer la convergence du pays vers le niveau de développement d'économies plus avancées.

**Quels sont les défis de la relance économique au Maroc ?**

En parallèle à cet élan réformiste, des mesures complémentaires pour renforcer la contestabilité et la concurrence dans les marchés contribueraient à l'émergence d'un secteur privé plus dynamique, et ainsi permettre d'accélérer la croissance

économique.

Les politiques publiques mises en place au Maroc au cours des dernières décennies ont favorisé l'émergence de groupes "champions", devenus compétitifs à l'échelle internationale dans divers secteurs comme l'automobile, l'aéronautique, l'agroalimentaire, les banques, les assurances ou la construction. Cependant, cette expansion a eu un effet d'entraînement limité sur le reste de l'économie marocaine, ce qui pourrait s'expliquer en partie par l'existence de barrières freinant la capacité des nouveaux acteurs et des PME à prospérer dans de nouveaux marchés et à croître.

D'autre part, et afin que le processus de relance soit effectivement inclusif, les politiques publiques devraient tenir compte des besoins du secteur informel, qui absorbe environ 80% de la population active et représente 30% du PIB marocain.

A cet égard, et au-delà de l'élargissement des mécanismes de protection sociale et des politiques incitatives de transition vers la "formalité", les politiques publiques devraient œuvrer à réduire le niveau de précarité socio-économique des ménages informels, notamment à travers des mesures pour promouvoir leur inclusion financière et numérique ou le soutien à la formation des jeunes issus de ces ménages. Le renforcement de la participation de la femme dans le marché du travail est aussi à mettre en avant. Enfin, la crise a mis en exergue l'importance de la disponibilité de données statistiques fiables et transparentes pour informer le public et pour contribuer à la prise de décisions. Le Maroc a réalisé d'importants progrès dans ce domaine, des efforts liés à la production, l'accès et la fiabilité des données permettraient de renforcer ce volet critique pour l'élaboration des politiques publiques,

en particulier dans un contexte de crise.

**Pour anéantir le choc de la crise de Covid-19, le Maroc a eu recours à l'endettement externe. Quelle est votre lecture de la soutenabilité de la dette du Royaume ? Comment cet endettement devrait-il se répercuter sur l'économie marocaine ?**

Comme dans la plupart des pays à travers le monde, la pandémie de Covid-19 a eu des conséquences marquées sur les finances publiques. Au Maroc, le déficit budgétaire enregistré en 2020 reste cependant maîtrisé par rapport à la plupart des pays de son voisinage, ce qui témoigne de la prudence fiscale avec laquelle les autorités ont fait face à cette crise. Grâce à la solidité des politiques et des institutions macroéconomiques au Maroc ainsi qu'à son étroite relation avec les institutions multilatérales, le Royaume a pu accéder à un financement externe privé et public conséquent au cours de l'année écoulée, ce qui a certainement contribué à atténuer l'impact de la crise.

Malgré l'augmentation de son poids pendant la pandémie, la dette publique marocaine reste soutenable. Il faut souligner aussi que la structure de la dette du Royaume a certaines caractéristiques qui limitent sa vulnérabilité, comme par exemple le faible poids de la dette à court terme, et la proportion relativement basse de la dette extérieure et en devises.

Cependant, pour maintenir ce niveau de viabilité, il sera nécessaire que le Royaume poursuive son objectif de réduire graduellement son déficit budgétaire dans les années à venir. Cela devrait impliquer aussi un effort soutenu pour renforcer l'efficacité des dépenses, élargir l'assiette fiscale et rendre la collecte des impôts plus efficace et équitable.



**Quid du soutien à l'agriculture qui est un pilier fondamental de l'économie marocaine ? Que pensez-vous de l'essor de la stratégie Génération Green 2020-2030 ?**

Le gouvernement ambitionne de pérenniser les impacts positifs du plan Maroc Vert à travers la stratégie Génération Green (SGG). Le lancement de la SGG arrive à un moment crucial compte tenu de la double crise de la pandémie de Covid-19 et de la sécheresse qu'a connue le pays. L'essor de la SGG sera essentiel dans la réponse à la crise. En effet, l'accent mis sur l'emploi des jeunes en milieu rural peut être un élément clé de la réponse économique du gouvernement. L'appui aux chaînes d'approvisionnement alimentaire peut également aider à saisir de nouvelles opportunités sur les marchés d'exportation et assurer la résilience des chaînes d'approvisionnement intérieures lors de telles crises.

D'autre part, les interventions en rapport avec l'agriculture digitale, que la Banque mondiale appuie à travers son programme approuvé en décembre dernier, contribueront à accélérer la transformation digitale du secteur, rendue encore plus nécessaire par la crise de Covid-19.

A titre d'exemple, la mise en place de services essentiels aux agriculteurs en version digitale facilite l'accès instantané à l'information et au conseil et réduit les coûts de transactions liés aux déplacements notamment. Je citerais ainsi les services d'e-conseil agricole, l'e-commercialisation et les pools de main-d'œuvre et services agricoles en ligne, qui sont des réponses clés aux mesures de distanciation sociale.

Enfin, la dimension verte de la straté-

gie, en particulier en rapport aux mesures de valorisation de l'eau dans l'irrigation, est un élément clé pour la prévention et l'atténuation des impacts des sécheresses sévères

**Quelles sont les perspectives du partenariat Maroc-Banque mondiale ?**

Le Partenariat stratégique en vigueur entre le gouvernement marocain et la Banque mondiale s'étend pour la période 2019-2024. Définissant les priorités d'intervention de la Banque mondiale en soutien aux priorités de développement du Royaume, ce partenariat se veut comme un cadre flexible permettant d'apporter des ajustements selon l'évolution de la conjoncture et des chantiers de développement.

Les axes de ce partenariat, qui reposent sur la création d'emplois, le renforcement du capital humain et la promotion d'un développement territorial durable, continuent d'être pertinents pour la période à venir.

A noter cependant qu'arrivés à mi-parcours de l'exécution de ce Cadre de partenariat, la Banque mondiale et le gouvernement marocain effectueront cette année un bilan des réalisations au cours de ces deux dernières années. Nous identifions aussi conjointement des leviers ou des domaines prioritaires en soutien à l'action du gouvernement, que la Banque mondiale pourra appuyer jusqu'à l'échéance de la stratégie. L'inclusion sociale et économique des catégories les plus vulnérables, le soutien à la résilience économique, sociale et environnementale et la création d'emplois préfigurent parmi les objectifs prioritaires qui s'annoncent pour accompagner les grands chantiers de réforme annoncés pour la phase de relance.

## Une fenêtre d'opportunité devant le secteur privé marocain

La récente crise sanitaire ouvre une fenêtre d'opportunité pour dépasser les contraintes qui limitent le développement du secteur privé au Maroc, selon la Banque mondiale (BM). "À l'avenir, la crise actuelle ouvre une fenêtre d'opportunité pour surmonter les contraintes qui, dans le passé, ont limité le développement d'un secteur privé plus dynamique", ressort-il des résultats d'une enquête menée par la BM auprès de plus de mille entreprises formelles avant et après le début de la pandémie.

Dans le court terme, a précisé la BM, l'utilisation de tout espace politique disponible pour injecter des fonds et des capitaux propres dans le secteur privé est toujours indispensable afin d'éviter que les problèmes de liquidité ne se transforment en une vague d'insolvabilité des entreprises.

Dans une perspective à plus long terme, a poursuivi la même source, le Maroc pourrait stimuler la concurrence et instaurer des conditions équitables pour les nouveaux entrants sur les marchés des biens et services, tout en améliorant son capital humain et ses cadres institutionnels.

En outre, les politiques industrielles appropriées contribueraient à consolider la position du Maroc en tant que destination nearshoring pour les entreprises multinationales et ainsi tirer parti des opportunités stratégiques qui pourraient émerger globalement dans le monde post-pandémie.

L'enquête menée par BM et qui figure dans son rapport de suivi de la situation économique du Maroc "De la riposte d'urgence à la reprise" fournit de nouveaux éléments sur l'impact important et persistant de la pandémie de Covid-19 sur le secteur privé formel.

Parmi ses résultats les plus pertinents, la BM a fait ressortir que 6,1% des entreprises du secteur formel auraient cessé leurs activités et 86,9% signalent une baisse des ventes de 50,4% en moyenne par rapport à leur niveau pré-pandémique.

L'enquête fournit également des informations sur les stratégies d'adaptation des entreprises marocaines, qui incluent une utilisation croissante des lignes de soutien du gouvernement, une réduction du nombre d'heures travaillées (mais moins de licenciements en comparaison avec d'autres pays), l'utilisation de fonds internes pour faire face aux pénuries de trésorerie et un accroissement de l'activité du commerce en ligne.

# Economie

La ZLECAF  
porteuse de  
beaucoup d'espoir  
pour l'Afrique

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) est une opportunité porteuse de beaucoup d'espoir pour l'Afrique, qui va permettre au continent d'atteindre un stade élevé de développement, a souligné, récemment à Casablanca, le président de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), Chakib Alj.

La ZLECAF permettra de "capter la valeur ajoutée qui part aujourd'hui vers l'Europe ou vers l'Asie et d'offrir de meilleures opportunités d'emplois pour sa population à travers l'accroissement des échanges commerciaux, une meilleure intégration industrielle et la possibilité de monter des projets industriels communs", a expliqué M. Alj lors d'une rencontre avec le président du Conseil économique, social et environnemental (CESE) du Sénégal, Idrissa Seck, en visite officielle au Maroc, rapporte la MAP.

"Il faut impérativement augmenter le taux très bas des échanges commerciaux entre les pays africains qui ne représentent aujourd'hui que 16% des échanges globaux de ces pays", a insisté le président de l'organisation patronale, expliquant cette faiblesse par des barrières tarifaires et non tarifaires ainsi que par la faiblesse des infrastructures permettant une fluidité des échanges. Alors que le Maroc est très actif sur le continent à travers ses entreprises, ses exportations vers les pays africains ne représentent que 3,2% du total de ses exportations vers le reste du monde, a-t-il fait observer, notant qu'au niveau des importations, la part des achats venant d'Afrique représente à peine 2,5% du total des importations marocaines.

"Nous avons à cœur de faire de la coopération économique le moteur d'une croissance partagée et inclusive mais également le socle de l'émergence d'une économie sociale soutenue par des entreprises créatrices de valeur ajoutée et d'emplois locaux", a-t-il ajouté. Au sujet des relations maroco-sénégalaises, M. Alj a rappelé la mise en place du Groupe d'impulsion économique (GIE) commun qui vise à dynamiser la coopération économique, favoriser la co-émergence, promouvoir le partenariat entre les secteurs privés des deux pays et assurer le suivi de réalisations des accords privé-privé et public-privé entre le Sénégal et le Maroc.

Pour sa part, M. Seck a salué l'excellence des relations bilatérales entre le Sénégal et le Maroc, notamment, au niveau institutionnel, appelant, toutefois, à davantage d'efforts pour hisser le niveau des échanges à celui des excellentes relations politiques et historiques entre les deux pays et les deux chefs d'Etat.

La disponibilité de compétences de haut niveau dans les deux pays rend indispensable le renforcement des relations économiques eu égard aux potentialités existantes, afin de s'engager dans des projets communs au bénéfice des deux peuples, a-t-il relevé.

## Les exportations de l'industrie automobile, textile et aéronautique restent à la traîne



Les exportations marocaines ont enregistré une baisse de 7,5%, soit -21.317MDH, au terme de l'année 2020. Elles se sont ainsi établies à 263.179MDH au lieu de 284.496MDH un an auparavant, selon le dernier rapport de l'Office des changes.

Ce recul s'explique par la diminution des ventes observée dans plusieurs secteurs, notamment celui de l'automobile qui a reculé de 9,3% atteignant 72.716MDH contre 80.156MDH un an auparavant ; du textile et cuir (19,2%, 29.827MDH contre 36.936MDH) et de l'aéronautique (-28,9%, 12.438MDH contre 17.484MDH).

Comme l'a relevé récemment l'Office dans son bulletin sur les indicateurs des échanges extérieurs au titre de l'année 2020, cette « baisse du secteur automobile s'explique principalement par le recul des ventes du segment du câblage (-19% ou -6.066MDH), du segment de la construction (-12,8% ou -4.329MDH) et celui de l'intérieur véhicules et sièges (-7,8% ou -610MDH) ».

La baisse des exportations en 2020 s'est traduite par le recul de la part du secteur automobile dans le total des exportations marocaines, chutant ainsi de 28,2% un an auparavant à 27,6% à la fin de l'année écoulée.

A titre de comparaison, l'évolu-

tion des exportations du secteur automobile au titre des onze premiers mois de la même année avait été attribuée principalement au recul des ventes du câblage (-20,5% ou -6.085MDH), de la construction (-15,4% ou -4.875MDH) et de l'intérieur véhicules et sièges (-9% ou -656MDH) et la part de ce secteur dans le total des exportations s'était élevée à 27,7% contre 28,5% un an auparavant.

Selon la même source, les exportations du secteur textile et cuir ont été, pour leur part, « affectées prin-

cipalement par le recul des ventes des vêtements confectionnés (-5.295MDH) et celles des articles de bonneterie (-1.677MDH) ».

Pour rappel, à fin novembre 2020, la baisse des exportations du secteur textile et cuir avait été affectée principalement par le recul des ventes des vêtements confectionnés et celles des articles de bonneterie en accusant des pertes respectives de 4.571MDH et 1.515MDH.

A noter que 53% des chefs d'entreprise opérant dans le secteur industriel s'attendent à une stagnation de la production pour les trois prochains mois, tandis que 32% déclarent ne pas avoir de visibilité, selon une enquête de conjoncture de Bank Al-Maghrib au titre du mois de décembre 2020 soulignant que ces proportions sont respectivement de 52% et de 33% pour ce qui est des ventes.

Par ailleurs, d'après les résultats de cette enquête, la production et les ventes de la branche « textile et cuir » auraient enregistré, en décembre 2020, une augmentation, reflétant celles de l'ensemble de ses sous-branches d'activité, a noté la Banque centrale soulignant que dans ces conditions, le TUC se serait situé à 63%.

Et d'ajouter que, « par destination, les ventes auraient progressé aussi bien sur le marché local qu'étranger », selon les statistiques

recueillies.

S'il ressort de l'enquête que les commandes se seraient accrues dans toutes les sous-branches, les industriels assurent cependant que le carnet des commandes se serait situé à un niveau inférieur à la normale.

A propos des exportations de l'industrie aéronautique, l'Office avait indiqué qu'elles s'étaient repliées de 30,1% au onzième mois de l'année écoulée pour se situer à 11 milliards de dirhams, sur fond de recul des exportations relatives à l'EWIS (-34,6%) et à l'assemblage (-27%), ainsi que l'avait relevé le mois dernier la Direction des études et des prévisions financières (DEPF).

Dans sa note de conjoncture datant du mois de janvier 2021 (N°287), la DEPF avait également indiqué que « les exportations, dont la baisse dépassait les 20% au déclenchement de la crise sanitaire, ont réduit leur baisse à 8,4% à fin novembre 2020 pour s'établir à 239,2 milliards de dirhams ».

D'après ce département relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, cette évolution fait suite à la diminution des ventes de tous les secteurs. Une baisse toutefois atténuée par la hausse des ventes des secteurs de « l'agriculture et agroalimentaire » et des « phosphates et dérivés ».

Alain Bouithy



La baisse des  
ventes s'est  
poursuivie  
à fin décembre  
dernier

## CIH Bank lance son service bancaire "CIH M3AK" sur WhatsApp

Dans le cadre de sa stratégie axée sur la proximité client et l'innovation digitale, CIH Bank lance son service bancaire "CIH M3AK" sur WhatsApp. Ce service est lancé pour permettre à sa clientèle de consulter de manière gratuite, rapide et sécurisée le solde du compte, la liste des GAB les plus proches en fonction des données GPS du client, le RIB, les dotations touristiques et e-commerce, la situation des crédits, l'historique des opérations bancaires, les cours de change, le solde Jawaz, et les factures à payer, précise le Groupe bancaire dans un communiqué.

Pour bénéficier de l'ensemble de ces services proposés gratuitement, les clients en-

voient un simple message WhatsApp au n°0522 47 99 47 depuis leurs n° GSM enregistrés chez la banque, fait savoir le Groupe, soulignant qu'afin d'anticiper les besoins de sa clientèle, CIH Bank compte étoffer encore plus son service bancaire CIH M3AK en y incluant de nouvelles fonctionnalités.

A travers le lancement de CIH M3AK, CIH Bank souhaite renforcer son dispositif multicanal en faisant de WhatsApp un nouveau canal d'accès à ses services, ajoute la même source, notant que CIH Bank continue ainsi de confirmer son positionnement de banque digitale, mettant l'innovation et le client au cœur de sa stratégie.

## Le dirham poursuit sa dépréciation face au dollar

La dépréciation du dirham face au billet vert s'est poursuivie durant la période allant du 1er au 5 février 2021, indique Attijari Global Research (AGR).

La parité USD/MAD a ainsi franchi la hausse le seuil des 9, soit son plus haut niveau depuis début décembre dernier, précise AGR dans sa note hebdomadaire "MAD Insights - Currencies".

Parallèlement, la position de change des banques a été quasi-stable autour de 5,5 milliards de dirhams (MMDH) en raison d'un équilibre visible entre les flux import/export, notent les analystes d'AGR.

Les spreads de liquidité, mesurant l'écart entre le cours de référence et le cours central

du MAD, se sont élargis de 32 points de base (PBS) en une semaine, d'après ces analystes. Ces spreads ont ainsi atteint -3,6% contre -3,28% la semaine précédente. Au final, l'effet marché sur le MAD ressort négatif à -0,33%, contre un effet panier significatif de +0,85%.

Par ailleurs, la parité EUR/USD a atteint cette semaine 1,20 contre 1,21 une semaine auparavant, fait savoir AGR, notant que l'euro est même tombé en dessous des 1,20 \$ le 4 février, et ce pour la première fois depuis le 1er décembre 2020.

L'euro demeure pénalisé par les restrictions mises en place face aux évolutions inquiétantes des variantes de la Covid-19 en Angleterre et en Afrique du Sud.

# Attijariwafa Bank lance deux nouveaux portails

Attijariwafa Bank a annoncé, récemment lors d'une conférence de presse digitale, le lancement de deux nouveaux portails de banque en ligne "attijarientreprises.com" et "attijaricib.com" à destination de sa clientèle Corporate, Institutionnels et Entreprises.

Pensés pour améliorer l'expérience utilisateur, d'une part, et créer une synergie digitale inédite entre les services financiers et les services non financiers aux entreprises, d'autre part, ces nouveaux portails offrent, à travers un point d'accès unique, un ensemble de services exclusifs d'accompagnement et de services digitaux de consultation de comptes, d'initiation et de suivi de transactions locales et internationales, rapporte la MAP. Parcours fluidifiés, fonctionnalités enrichies et contenu en phase avec les préoccupations des entreprises font également partie des caractéristiques de ces deux nouveaux portails.

"Attijariwafa Bank s'est engagée dans une stratégie digitale ambitieuse pour offrir à ses clients, quels que soient leurs tailles ou leurs profils, une offre digitale qui se hisse au rang des meilleurs standards internationaux", a indiqué à cette occasion le directeur exécutif en charge du marché de l'entreprise du Groupe bancaire, Karim Drissi Kaitouni, relevant que l'opérationnalisation de cette stratégie a démarré avec le lancement de ces deux vitrines.

Présentant le portail "attijarientreprises.com", M. Drissi Kaitouni a souligné qu'il constitue "l'une des principales briques composant la transformation de notre approche commerciale en direction de nos clients entreprises", entamée depuis plus de trois ans.

Attijari Entreprises répond à des besoins et des attentes clairs exprimés par les clients de la banque, a-t-il poursuivi, notant que le site offre un accès à deux catégories de services, à savoir non financiers à caractère informationnel et financiers à caractère transactionnel.

"Aujourd'hui la synergie entre services financiers et non financiers pour aider les entreprises à développer leurs business et s'ouvrir à de nouveaux horizons n'est plus à démontrer, particulièrement en ces temps de crise où l'accompagnement à la reprise est une réelle attente", a-t-il dit.

Et de préciser que le "portail offre un accès informationnel à forte valeur ajoutée aux clients et aux non clients également, pour être en cohérence avec notre positionnement de banque au service de l'entrepreneuriat et faire bénéficier le maximum d'entreprises de nos services d'information et de sensibilisation, de conseil et d'outils d'entreprises".

"D'autres contenus sont prévus en 2021 pour être dans une démarche d'enrichissement et d'évolution. Les versions arabe et anglaise arrivent très prochainement,



de nouveaux modèles de formation, d'articles, d'outils aussi. La dimension transactionnelle est une brique importante dans ce portail et qui fait le socle commun avec le portail attijaricib.com", a fait savoir M. Kaitouni.

Le responsable a en outre indiqué que les prochains mois verront également l'ouverture des premiers centres entreprises, un nouveau concept remplaçant les centres d'affaires actuels et qui va intégrer une importante dimension d'accompagnement en matière de services financiers et non financiers. De son côté, Adel Barakat, directeur Corporate banking du groupe,

a présenté le portail "attijaricib.com", qui vient "couvrir quelques années de travail, de diagnostic et d'échanges avec nos Corporate".

"Ce portail contient également deux volets informationnel et transactionnel. Le premier repose sur des publications économiques assez poussées et pointues destinées à des clients avisés qui traitent la macro-économie du Maroc et des pays de présence de la banque", a-t-il relevé.

Sur le volet transactionnel, les clients d'Attijariwafa bank accéderont à divers modules, notamment "Cash management" pour le suivi

des comptes et la réalisation de transactions unitaires et de masse, les "Opérations internationales" pour l'initiation des transactions d'import/export et l'accès aux Swifts et les opérations de marché" pour les demandes de cotation et le suivi des opérations de change.

Il s'agit également de "Documents bancaires" pour la consultation et le téléchargement des avis d'opérations, relevés et images de chèques et LCN, "Alertes bancaires" pour le paramétrage personnalisé des notifications d'opérations, "Conservation d'actifs" pour le pilotage des actifs sous gestion.

# Taux de bancarisation : Une légère baisse qui interpelle

Quand la crise sanitaire s'est déclenchée début 2020 sans la moindre alerte, le système bancaire s'est vu confier un rôle central en matière d'accompagnement de ses usagers, particuliers et corporate. Or un léger recul du taux de bancarisation à 78% à fin juin 2020 interpelle sur la dynamique du recrutement de nouveaux clients auprès des banques de la place, d'autant plus que l'approche multicanale rend plus que jamais accessible l'ouverture d'un compte bancaire.

Il est révolu le temps où l'accès aux services bancaires a été pour le moins difficile. Les guichets bancaires ont fleuri partout au Royaume, permettant une hausse soutenable du taux de bancarisation au cours des dernières années, grâce à un recrutement de masse orchestré par des banques à vocation universelle.

Ce taux qui est passé de 76% à fin 2018 à 79% à fin 2019 avant de reculer à 78% en juin 2020 est un indicateur à surveiller minutieusement, dans la mesure où un accès universel au compte est considéré comme le premier pas vers une inclusion financière plus large, un objectif que s'est fixé la stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF).

Sans doute, le client marocain a l'embaras du choix en matière de packs bancaires qui s'adressent à tous les budgets et à toutes les catégories socio-professionnelles avec des options sur mesure et un accent accru sur le digital. Les formalités d'ouverture d'un compte ont été largement vulgarisées au point où le client peut désormais accéder à des formules riches en produits et services bancaires gratuits, rien qu'en ligne.

Une bonne densité (5.600 habitants par

guichet), combinée à une transformation digitale réussie, devrait en principe maintenir le taux de bancarisation sur sa trajectoire haussière d'habitude, sauf que la crise sanitaire a bouleversé tous les paradigmes, où la fluctuation et l'incertitude sont les maîtres-mots de la situation. Alors que 59,8% des ménages déclarent une dégradation de leur niveau de vie au cours de l'année 2020, selon le HCP, le besoin en produits d'épargne devrait naturellement baisser, avec tout l'impact escompté sur le nombre de comptes bancaires ouverts. A cela s'ajoute une situation critique du marché du travail qui a connu en 2020 la perte de 432.000 postes d'emploi, sachant que l'exigence d'une attestation de RIB (relevé d'identité bancaire) par les employeurs booste indéniablement les entrées en relation bancaire. Détenir un compte bancaire n'est plus à

considérer comme un luxe ou un service accessoire, d'autant plus que la crise sanitaire a été révélatrice de l'importance de l'inclusion financière pour acheminer les aides vers les populations impactées avec toute la célérité qui s'impose en des temps si exceptionnels.

La mise en place de la SNIF bien avant l'ère Covid a permis indéniablement d'amortir le choc avec un système assez rodé pour cette épreuve. Cependant, l'heure est à la mobilisation des acteurs publics et privés pour concrétiser pleinement la vision de la SNIF, celle d'assurer un accès équitable pour l'ensemble des individus et entreprises à des produits et services financiers formels pour une utilisation adaptée à leurs besoins et à leurs moyens, afin de favoriser l'inclusion économique et sociale.

Par Youness Akrim (MAP)

## L'enrôlement d'enfants par le Polisario dénoncé par la musique hassanie



Incriminé urbi et orbi par une armada de conventions, résolutions et législations internationales, l'enrôlement des enfants, ce crime innommable qui demeure pourtant légion chez les tortionnaires du "polisario", est cette fois dénoncé par un pan de l'Art marocain, en l'espèce de la musique hassanie.

L'histoire de l'un de ces enfants soldats embrigadés par le "polisario" en violation, entre autres, de la convention internationale des droits de l'enfant, est racontée cette fois à travers la chanson "Oudo Lvatankom, (revenez dans votre patrie), sortie vendredi dernier en clip vidéo.

Co-écrite par Mohamed Ayouch, musicien de profession et youtuber originaire de la ville d'Assa en featuring avec Mohamed Jbara, une des meilleures références du rock marocain et co-auteur de "passer les frontières", la chanson décrit l'itinéraire d'un enfant en treillis militaire, en référence à ses semblables détenus et forcés à porter les armes par le "polisario", fuyant les

campes de la honte et retrouvant béatement la liberté au milieu de sa patrie. Interrogé par la MAP sur le principal message de cette œuvre qui, non seulement peint avec brio le triste tableau de ces enfants mais barre également la route aux simulateurs de séparatistes du "polisario", M. Ayouch répond qu'il s'agit d'un "appel" à libérer les enfants séquestrés par ces "criminels de guerre" pour qu'ils regagnent leur mère patrie et vivre en liberté, révélant que "deux autres chansons sont prévues" et traiteront des sujets similaires.

La chanson, réalisée par Youssef El Kamili, a en effet enregistré un fort engouement depuis sa mise en ligne le 5 février. Elle a été jusque-là vue près de 66.000 fois seulement sur Youtube et les "likes" ont dépassé les 10K. M. El Kamili, lui même natif du Sud, estime que le "polisario" s'est décarcassé, pendant plusieurs années, pour booster "la culture", notamment en recourant à des manœuvres illicites comme le détournement des aides dans

le but de relayer des tartufferies en guise de défense d'une "cause" chimérique. "Il s'agit d'une bande de criminels qui embrigadent les enfants, violent les femmes, commettent des actes de banditisme et qui passent, sans sourciller, pour des artistes", a-t-il affirmé.

Le cœur éprouvé par l'absence des siens, il dit connaître depuis son enfance "ce que valent les séparatistes du « polisario », faisant savoir que plusieurs de ses proches sont encore séquestrés dans les camps de Tindouf. Le clip, filmé dans la région d'Assa-Zag ainsi qu'au Mahbes, se veut donc d'être une autre manière de sonner le glas de ces exactions par le biais de la musique, laquelle agit dans ce cas d'espèce pour que la communauté internationale soit au courant de ces actes. Et pour qu'elle le soit, la chanson était voulue et écrite en langues hassanie et espagnole pour que "le message soit bien passé", a indiqué à la MAP par sa part M. Jbara. "On veut que ces enfants sans éduca-

tion, ni santé ni avenir soient aussitôt libérés pour rejoindre le Maroc, leur mère Patrie", a-t-il ajouté. En effet, selon l'Unicef, les enfants risquent plus de devenir des enfants soldats s'ils sont séparés de leur famille, ont quitté leur domicile, vivent dans des zones de combat ou sont peu scolarisés.

A cet égard, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés est entré en vigueur en 2002. Il prohibe la participation d'enfants de moins de 18 ans à des hostilités, en relevant l'âge minimum (15 ans) préalablement fixé par la CDE et les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels de 1977. Les miliciens du "polisario" et leurs marionnettistes doivent alors, si l'on se réfère à ces seules législations internationales sus-indiquées, répondre de leurs actes devant la Cour pénale internationale pour crimes contre l'humanité.

## Abdelkhalek Hassini : *La lecture est au cerveau ce que l'activité physique est au corps*



Si l'être humain se distingue de toutes les créatures vivantes par des attributs qui lui sont propres, telle la faculté de réflexion, la lecture est pour lui un moyen de donner sens à son existence et d'entretenir ses capacités cérébrales face aux aléas de la vieillesse.

La lecture permet ainsi de développer la mémoire et les capacités cognitives, d'améliorer la concentration et l'expression orale et écrite, d'accroître la qualité du sommeil, de développer l'esprit critique et de diminuer le stress et l'anxiété, en plus de se divertir et se faire plaisir.

Autant de raisons avancées par les scientifiques pour inciter à lire, qui est non seulement bon pour la santé et le moral, mais permet aussi aux passionnés de cette pratique de profiter d'un divertissement à la portée pour faire baisser la tension artérielle et suscite un sentiment de calme en ces temps de crise et d'incertitude.

Pour le professeur Abdelkhalek Hassini, lire un livre facilite la concentration et la compréhension, permet de couper et se déconnecter du monde virtuel pour une meilleure évasion. C'est aussi un moyen d'apprendre, de connaître, de ressentir des situations et des émotions différentes.

La lecture est un incroyable antistress qui permettrait de soulager les tensions musculaires, de se détendre et de dissiper le stress. Elle stimule notre

empathie, nous relaxe et nous aide à dormir, a affirmé l'enseignant de la littérature à l'Académie de Versailles (Ile de France) dans une déclaration à la MAP.

Ce n'est pas pour autant que les scientifiques ne cessent d'alerter sur l'importance de se mettre ou se remettre à la lecture en soulignant que ce n'est pas un luxe, mais une fenêtre d'opportunités pour se comprendre dans un monde en quête de nouveaux repères. Pour eux, la corrélation entre la lecture et la bonne santé du cerveau ne fait pas de doute : une implication forte dans des activités intellectuelles, surtout la lecture, pourrait aider à retarder voire prévenir l'Alzheimer chez les personnes âgées. Et à ceux, de plus en plus nombreux, qui croient que la consommation d'images et de vidéos peut remplacer la lecture, et grâce à l'imagerie médicale, les chercheurs se sont aperçus que pendant une séance de lecture, le nombre de connexions neuronales augmentent dans deux régions du cerveau : celle du cortex temporal gauche, là où s'opère la réceptivité de la langue et la région associée aux représentations sensorielles venant du corps.

La lecture demande un minimum d'attention et de concentration permettant ainsi au cerveau d'augmenter mécaniquement son activité et le meilleur moyen de l'entretenir c'est de le faire fon-

ctionner. De ce fait, la lecture est un très bon moyen de le maintenir en alerte d'autant que ses effets s'inscrivent dans la durée. La lecture a des vertus thérapeutiques prouvées par des observations cliniques et des études scientifiques. Ainsi, lire au moins 3h30 par semaine permet de réduire, considérablement, le risque de maladies dégénératives, a relevé le professeur Hassini. Mieux encore, une étude américaine prouve même que les lecteurs assidus gagnent considérablement en espérance de vie. "Les gens qui déclarent lire peu, même une demi-heure par jour, ont un avantage significatif de survie par rapport à ceux qui ne lisent pas", note ainsi le Pr Becca Levy, auteur de cette étude, pour le Daily Mail. Mais avec la pandémie de coronavirus et la fermeture des bibliothèques où les passionnés de la littérature se donnaient habituellement rendez-vous, le livre garde toujours ce pouvoir de réinventer le temps pour continuer à exister. Car si la musique a donné espoir et réconfort aux habitants de Leningrad pendant le siège de 900 jours imposé par la Wehrmacht au cours de la Seconde Guerre mondiale, la lecture permet à l'âme humaine d'échapper aux tourments du quotidien en étendant le champ de l'imagination et de s'évader dans un monde virtuel pour se prémunir des dégâts psychologiques liés à l'épidémie de coronavirus.

## “Qu’importe si les bêtes meurent” de Sofia Alaoui nominé aux Césars



Le court métrage “Qu’importe si les bêtes meurent”, de sa réalisatrice Sofia Alaoui, est nominé à la 46ème cérémonie des Césars, organisée par l’Académie des Arts et Techniques du Cinéma et qui aura lieu le 12 mars à Paris, selon le Centre cinématographique marocain (CCM).

“Qu’importe si les bêtes meurent” continue de briller dans les grands rendez-vous du cinéma à l’échelle internationale, indique le CCM dans un communiqué, soulignant qu’après sa sortie en 2019, ce court métrage a participé à la compétition internationale du festival de Sundance, aux États-Unis (janvier-février 2020), remportant

le Grand Prix du jury de ce “prestigieux festival considéré comme étant l’un des plus importants événements du cinéma indépendant au monde”. Le film a également participé à la compétition officielle du Festival International du Film de Court métrage de Clermont-Ferrand (février 2020), le plus grand rendez-vous du film de court métrage dans le monde, avant de participer au Festival National du Film de Tanger (février-mars 2020), puis au Festival International du Court Métrage de Sao Paolo (août 2020) et au Festival International du Film Francophone de Namur (octobre 2020). Après les Césars, explique le CCM,

“Qu’importe si les bêtes meurent” va poursuivre “sa belle carrière en avril 2021 avec sa nomination par l’Académie des Oscars”. Produit par la société Jiango films, avec le soutien du CCM, “Qu’importe si les bêtes meurent” raconte en langue amazigh l’histoire d’Abdellah, un jeune berger et son père, qui assistent à la mort de leurs bêtes dans les hautes montagnes de l’Atlas. Abdellah doit donc aller se ravitailler dans un village environnant, avant de s’apercevoir que ce dernier a été déserté à cause d’un mystérieux événement.

## Bouillon de culture Œuvre d’art

Prendre de la hauteur pour en révéler la finesse: en Finlande, un artiste en herbe et une poignée de volontaires remportent un grand succès auprès du public et des médias avec une immense oeuvre d’art tracée avec leurs pas dans la neige.

L’oeuvre de 160 mètres de diamètre signée Janne Pyykkö, semblable à un mandala vu d’en haut, a été réalisée le week-end dernier et est aujourd’hui considéré comme le plus grand dessin sur la neige du pays nordique. Vue du sol, difficile d’en percevoir toute la beauté. Mais quand on s’élève dans le ciel, se révèle alors la beauté sophistiquée de rosaces entremêlées. “C’était un défi pour moi de tout expliquer et de maintenir l’enthousiasme de tout le monde pour le projet - et ça a marché!”, a expliqué à l’AFP Janne Pyykkö, un consultant en informatique à l’origine de l’oeuvre.

Voulant simplement “créer quelque chose de beau” dans les 30 centimètres de neige qui recouvrent un terrain de sport d’Espoo, en banlieue d’Helsinki, Janne Pyykkö a d’abord dessiné son projet sur ordinateur. Il a ensuite recruté des volontaires dans les rangs d’un groupe d’amateurs de raquettes. Sur place, ils ont utilisé des cordes pour tracer des cercles parfaits selon un motif dessiné sur une carte.

Ensuite, “nous avons passé trois heures en rigolant et en marchant” sous un soleil hivernal par -10 degrés, se rappelle Elena Ceccarelli, l’une des volontaires. “C’était très difficile de comprendre à quoi cet art allait ressembler” lorsqu’on mettait un pied devant l’autre sur l’épais manteau blanc, explique de son côté, Petri Teralainen, un autre volontaire. “C’était donc génial de voir la photo d’en haut, c’était parfait”, se félicite-t-il aujourd’hui.



## “Archives du Maroc” abrite les œuvres de Sidi Mohamed Ben Moulay Ahmed El Amrani



L’institution Archives du Maroc a annoncé qu’elle abrite désormais les œuvres de feu Sidi Mohamed Ben Moulay Ahmed El Amrani (1917-2018), composées de plus de 500 documents.

Consciente de l’importance des archives familiales dans l’enrichissement des archives du Maroc, la professeure Lalla Safia El Amrani (Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Marrakech) a confié, à titre gracieux, à l’institution Archives du Maroc, plus de 500 documents qui seront inventoriés, sauvegardés et mis à la disposition des chercheurs sous le thème “Les œuvres de Fqih Sidi Mohamed Ben Moulay Ahmed El Amrani”, indique l’institution dans un communiqué. Ces documents, fait-on savoir de même source, comprennent, entre autres, un ensemble de contrats adouliens portant sur différentes transactions commerciales de la famille El Amrani dans la région de Dadès et Draâ, en plus de documents qui concernent notam-

ment le partage de l’héritage, la vente l’achat, ou encore l’arbre généalogique.

Ces documents historiques ont été rassemblés par feu Fqih Sidi Mohamed Ben Moulay Ahmed El Amrani, né dans la Zaouia de son grand-père Abi Omrane Moussa El Idrissi, dans laquelle il a appris la lecture, l’écriture et la mémorisation du Coran, poursuit le communiqué.

L’institution a relevé que la relation d’Ahmed El Amrani avec la documentation et l’histoire a été renforcée, dans la mesure où il veillait à rassembler et à préserver tous les documents, devenant un spécialiste de la lecture et du déchiffrement de leur contenu, ce qui a fait de lui un expert et une référence auprès des tribunaux de la charia à Ouarzazate, notamment dans les affaires liées aux tribus et aux familles.

Il a aussi assuré la traduction de l’arabe vers l’amazighe, ou l’inverse, aux tribunaux de Ouarzazate et Marrakech, pendant plus de trois décennies (1950-1980).

# Liz Cheney, porte-voix des républicains anti-Trump

# Portrait



Elle a voté pour la mise en accusation de Donald Trump, devenant la bête noire de ses partisans: Liz Cheney incarne une petite frange du parti républicain qui veut en finir avec le nationalisme exacerbé et la rhétorique populiste ayant porté l'ex-président au pouvoir.

Le 13 janvier, la numéro trois des républicains à la Chambre des représentants a associé sa voix à celles des démocrates, majoritaires à la Chambre basse du Congrès, dans la procédure historique de destitution contre Donald Trump, accusé d'"incitation à l'insurrection" après les violences du Capitole une semaine plus tôt.

"Nous avons une situation dans laquelle le président a clamé pendant des mois que l'élection avait été volée (...) et cela s'est terminé par une attaque contre le Capitole, cinq personnes sont mortes ce jour-là. C'est le genre d'attaque qui ne doit plus jamais arriver", a-t-elle expliqué dimanche sur Fox News.

Depuis son vote, elle est devenue la cible des partisans de l'ex-président qui ont appelé à la sanctionner.

A la Chambre, elle a survécu

à un vote de défiance lors d'une réunion des élus républicains, dont certains voulaient la démettre de ses responsabilités au sein du parti.

Dans son Etat du Wyoming, où elle a été élue en 2016, elle a été visée par une motion de censure du parti républicain local, qui a demandé sa démission. Elle a refusé, expliquant qu'elle ne "plierai(t) pas sous la pression politique".

La fille de l'ancien vice-président Dick Cheney (2001-2009) estime que les républicains, en s'offrant à Donald Trump, ont renié leurs valeurs.

Pour elle, "le crime (des Trumpistes) est qu'ils sont incompétents pour gouverner, c'est leur péché originel", explique Matthew Schmidt, professeur de sciences politiques à l'Université New Haven.

Son vote contre Donald Trump était "un vote de conscience alors que ceux qui disent +le parti d'abord+ sont les agitateurs", ajoute-t-il.

Mais pour les soutiens de Donald Trump, elle représente le "marigot" de Washington dénoncé par l'ex-président, qui fustige des responsables politiques carriéristes auxquels les militants

ne s'identifient plus.

Au contraire, Marjorie Taylor Greene, 46 ans, est une novice en politique élue en Géorgie en novembre.

Opposée à l'avortement, à l'immigration et à toute réglementation sur les armes à feu, Mme Greene a été évincée de son siège au sein de deux Commissions pour avoir relayé des théories du complot de la mouvance d'extrême droite QAnon.

"Un nombre record de républicains ont voté pour le président Trump" en novembre, a affirmé la semaine dernière Mme Greene, "les électeurs républicains le soutiennent, c'est son parti".

"Nous sommes le parti de Lincoln, pas celui de QAnon, de l'antisémitisme ou des négationnistes de l'Holocauste", lui a répondu Liz Cheney dimanche.

"Nous sommes le parti de la responsabilité, le parti de la vérité", a-t-elle affirmé, fustigeant les "mensonges" de Donald Trump qui refuse toujours de reconnaître la victoire de Joe Biden.

La parlementaire de 54 ans est issue d'une famille au long passé politique.

Son père, âgé de 80 ans, a été élu du Wyoming de 1979 à 1989,

avant de devenir ministre de la Défense de George H.W. Bush, puis vice-président de George W. Bush.

Liz Cheney a souvent été aux côtés de son père lors des campagnes électorales. Diplômée en droit de l'Université de Chicago, elle a intégré la Société financière internationale avant d'occuper plusieurs postes au département d'Etat, notamment sur le Proche-Orient.

Mariée à Philip Perry, avocat dans un célèbre cabinet de Washington, cette mère de cinq enfants avait tenté sa chance pour un siège au Sénat en 2014, avant de prendre le siège de son père à la Chambre en 2016.

Facilement réélue depuis, elle pourrait faire face à une forte opposition des partisans de Donald Trump en 2022.

"Liz Cheney a poignardé dans le dos" l'ancien président en votant sa mise en accusation, a affirmé récemment un adversaire potentiel, Anthony Bouchard.

Un autre fidèle de Trump, le parlementaire de Floride Matt Gaetz, a appelé les électeurs du Wyoming, lors d'un déplacement à Cheyenne, à la "renvoyer à la maison".

« NADOR DES COMPTES SARL »

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL ET MODIFICATION STATUTAIRES.

I/ Aux termes de ses décisions en date du 20/05/2020 l'associé unique de la Sté « VERGDOR SERVICES » SARL D'AU au capital de 90.000,00 DH dont le Siège social était fixé à RUE MANSOUR BNO ABI AMER N° 95 2EME ETG APPT N1 DRISSA I, TANGER. A décliné :

- De transférer le siège social sus - mentionné à : HAY AL MATAR GROUPE II, NADOR.

- De cesser toute activité dans cet ancien siège social.

II/ Le dépôt légal a été effectué au G.T de 1ere instance de Nador le 08/02/2021 sous le N° 278 ET au TRIBUNAL DE COMMERCE DE TANGER le 10/11/2020 sous le N° 235430.

POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 1025/PA

PUR ENERGY SERVICES « P.E.S » -SARL CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/01/2021, il a été établi les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination : PUR ENERGY SERVICES « P.E.S »

Forme Juridique : SARL

Objet: ENTREPRENEUR D'ELECTRICITE INDUSTRIEL ET DE BATIMENT ; INSTALLATIONS ELECTRIQUES ; TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTION.

Siège Social : GROUPE ATAKADOUME GH2-17,2ME ETG SIDI BERNOUSSI, CASABLANCA.

DURÉE : 99 ans.

Capital Social : Fixée à 100.000,00 DH\$ (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 Parts Sociales de 100 Dhs chacune :

• Mr. LAKHLIFI JAWAD :

500 Parts Sociales.

• Mme. TAOUILI AFAF : 500 Parts Sociales.

GERANCE :

\* Mr. LAKHLIFI JAWAD, gérant de la Société.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca le 10/02/2021 Sous le N° 764951, RC N° 489301.

N° 1026/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION DE CASABLANCA  
SETTAT  
PROVINCE DE SIDI BENNOUR  
CERCLE DE SIDI BENNOUR  
CAIDAT DE BOUHMADE  
COMMUNE DE LAATATRA  
DIRECTION DES SERVICES SERVICE TECHNIQUE  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° : 02/2021/CL

Le Lundi 08/03/2021 à 12H30, il sera procédé dans le bureau de Mme la Présidente de la commune de LAATATRA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert n° : 02/2021/CL ayant pour objet :

TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE AUX DOUARS : ZBRATE - OD MANSOUR - ZKAKRA 2 - LAMSAKHNA ET ZKAKRA A LA COMMUNE DE LAATATRA

- Le dossier d'appel d'offres, peut être retiré auprès du Service Technique de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix milles Dirhams, Zéro Cts (10.000,00 DH)

- L'estimation des coûts des

prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre cent soixante-cinq mille trente-huit Dirhams ; vingt-huit Cts (465.038,28 DH).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service technique de la commune de LAATATRA ;
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité ;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les déposer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma), conformément à l'article n° 6 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article II du règlement de consultation :

- Pour les concurrents installés au Maroc : Il est exigé la production d'une copie certifiée conforme à l'original de l'agrément ONÉE-BRANCHE ELECTRICITE « MT-BT0 » en cours de validité à la date d'ouverture des plis.
- Pour les concurrents non installés au Maroc : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 1027/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
WILAYA REGION GUELIMM OUED NOUN  
PROVINCE D'ASSA-ZAG

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°3,4 et 5 /2021/INDH**

Le 9 mars 2021, il sera procédé, au siège du Secrétariat Général de la Province d'Assa-Zag, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres des prix, pour les lots uniques à savoir :

N° AOO	A O O	Estimation	Caution Provisoire	Horaires
3 /2021/INDH	Construction d'une unité préscolaire au douar Masdal boumaleh ,Commune Aoulnt yghoumane /province Assa-Zag.	198 825,96	10 000,00	13h
4 /2021/INDH	Construction d'une unité préscolaire au douar Bir Sta ,Commune Al mahbes /province Assa-Zag.	198 825,96	10 000,00	13h 30 mn
5 /2021/INDH	Construction d'une unité préscolaire au douar Akhzane ,Commune, Labouirat /province Assa-Zag.	198 825,96	10 000,00	14h

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés à la Division des budgets et marchés de cette Province. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Secrétariat général de cette Province.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Gouverneur de la Province d'Assa-Zag.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit par Soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation, notamment article 10.

N° 1031/PA

إعلان عن إلغاء مباراة التوظيف

يعان رئيس مجلس جماعة تيزي وسلي أن مباراة توظيف تقني الدرجة الرابعة وتقني الدرجة الثالثة المزمع تنظيمها يوم 21 مارس 2021 والتي تم الإعلان عنها في جريدة الإتحاد الإشتراكي عدد: 12.757 بتاريخ: 02 فبراير 2021 وجريدة Libération عدد: 9231 بتاريخ: 02 فبراير 2021 قد ألغيت نظرا لعدم نشر الإعلان بموقع التوظيف العمومي WWW.emploi-public.ma

N° 1028/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
WILAYA REGION CASABLANCA-SETTAT  
PROVINCE DE SETTAT  
PACHALIK DE BEN AHMED  
COMMUNE DE BEN AHMED  
DIVISION DES AFFAIRES J.A.F  
SERVICE DES RESSOURCES H.F.C  
REGIE DES RECETTES

Avis de vente aux enchères publiques (n°01/2021)

Le président de la commune de Ben Ahmed porte à la connaissance du public qu'une vente aux enchères publique aura lieu le : **Judi 25 Février 2021 à 10.00 heures** au siège de la fourrière communale de Ben Ahmed concernant des véhicules, des animaux et des objets saisis qui n'ont pas été retirés dans les délais impartis.

LOT	NOMBRE	CAUTION	PRIX D'OUVERTURE
Véhicules en état ferraille	14	20.000,00	55.000,00
Motocycles	56	20.000,00	120.000,00
Bulldozer	01	10.000,00	30.000,00
Ovin +ânes	05	500,00	800,00
Divers	-	10.000,00	18.000,00

- Les enchérisseurs doivent consulter les lots en question pendant les jours et les heures ouvrables de la commune de Ben Ahmed.
- Les enchérisseurs doivent être munis de la caution provisoire en espèce et de la carte nationale d'identité électronique (CINE).
- Les paiements seront effectués immédiatement au régisseur de recettes de la commune de Ben Ahmed plus 10% du prix de vente.
- Toute abondance ou non paiement par le bénéficiaire entrainera à la confiscation automatique du cautionnement correspondant au lot concerné.
- Le bénéficiaire de l'adjudication doit s'engager à enlever les objets vendus au plus tard le 01/03/2021.

N° 1029/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION DE CASABLANCA SETTAT  
PROVINCE DE SIDI BENNOUR  
CERCLE DE SIDI BENNOUR  
CAIDAT DE BOUHMADE  
COMMUNE DE LAATATRA  
DIRECTION DES SERVICES SERVICE TECHNIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 01/2021/CL

Le Lundi 08/03/2021 à 11H00, il sera procédé dans le bureau de M- la Présidente de la commune de LAATATRA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert n° : 01/2021/CL, ayant pour objet :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PISTES EN MCR AU SEIN DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LAATATRA

- Le dossier d'appel d'offres, peut être retiré auprès du Service Technique de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente-cinq milles Dirhams, Zéro Cts (35.000,00 DH).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million deux cent quinze milles trois cent soixante-dix-huit Dirhams, Zéro Cts (1.215.378,00 DH).
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service technique de la commune de LAATATRA ;
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité ;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les déposer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma), conformément à l'article n° 6 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article II du règlement de consultation :
- Pour les concurrents non installés au Maroc : Ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.
- Pour les concurrents installés au Maroc : Il est exigé la production des certificats de qualification et de classification ou des copies certifiées conformes aux originaux comme suit :

Secteur/Catégorie	Qualification	Classe demandée
B : Travaux routiers et voirie urbaine.	B1 : Travaux de terrassements routiers courants.	Classe 4
D : Construction d'ouvrages d'art.	D1 : Ouvrages d'art courants en béton armé.	Classe 5

N° 1030/PA

**KATI BELLA SARLAU**  
RC N°388215  
Aux termes du PV extraordinaire du 24/09/2020, il a été décidé :  
- LA dissolution anticipée, volontaire et amiable de la société \*KATI BELLA SARLAU\* à compter du 30/09/2020  
- la Fixation du siège de liquidation à Casablanca 75 BD 11 JANVIER ETC 1 APPT N°169  
- la Nomination de Mme. BENSAL KELTOUME en qualité de liquidateur de la dite société  
- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 23/12/2020 sous n° 758650  
N° 1034/PA

**MODIFICATION**  
I/- suivant au PV de l'AGE en date du 10/12/2020 de la société BEN SLIMANE PLOMBES SARLAU, il a été décidé :  
\* transférer le siège social de la dite société du : BEN SLIMANE, DOUAR LA-GHOUAOUTA C.R MOUALINE EL OUED OULED ZIANE à la nouvelle adresse : CASABLANCA ; HAY WALAA IMM 02 NR 14 TR 06 SECT 01 SIDI MOUMEN  
\* La mise à jour des statuts.  
II/-Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de BENSLIMANE le 20/01/2021 sous le numéro 33.  
N° 1035/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 3/2021/MEFRA/AC/INF Le25Mars2021** à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG), sise Entrée «D», bâtiment extension du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, 2ème étage, Quartier administratif - Rabat- Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'hébergement et l'infogérance des systèmes d'informations du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration- Rabat - Chellah. Bureau n°234, 2ème étage Entrée «D». Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (www.finances.gov.ma / Rubrique "Appel d'Offres").  
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à :120 000,00 DH (cent vingt-Mille dirhams).  
L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de :5335200,00 DH

TTC(Cinq millions trois cent trente-cinq mille deux centsdirhams toutes taxes comprises).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
• soit envoyer leurs plis par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau précité ;  
• soit les déposer, contre récépissé dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;  
• soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.  
• soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;  
La documentation technique exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposée, au bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, quartier administratif Rabat-Chellah, et ce, au plus tard le 24 Mars 2021 à 16 heures.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.  
N° 1036/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA  
CONSEIL PROVINCIAL DGS/DDE/SM  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX**

Le 11/03/2021, il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna.(Salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix :  
• 08/2021/BP à 11 h  
TRAVAUX DE CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITE DES PRODUITS DE L'ARTISANAT A LA CT SIDI RAHAL A LA PROVINCE D'ELKALAA DES SRAGHNA (TRANCHE1) le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 80.000.00DHS (QUATRE VINGT MILLE DHS).  
- l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme

de :4.233.270.83 dhs (QUATRE MILLION DEUX CENT TRENTE TROIS MILLE DEUX CENT SOIXANTE DIX DHS 83 CTS )  
Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du servicedes marchés du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
1-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna  
2-soit lesenvoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna.  
3-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
4- Soit lesenvoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014)

relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.  
Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après :-Secteur : A-Classe :3-Qualification exigées : A1-A2  
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation  
N° 1037/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**AGENCE NATIONALE DES PORTS**  
**DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI**  
**DEPARTEMENT DU PORT D'ESSAOUIRA**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**26/ANP/DRPS/ESS/2020**  
**SEANCE PUBLIQUE**

**Le 09/03/2021 à 11H00** Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des Port de Safi Port de Safi à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

**PRESTATION D'ASSISTANCE POUR MISE A FLOT ET HISSAGE DES BATEAUX DE PECHE AU CHANTIER NAVAL DU PORT D'ESSAOUIRA**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI ET DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE(PORT DE SAFI) auprès de la Division Support-

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **6000,00 DHS** SIX MILLE DIRHAMS

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **403 200,00 TTC**  
**QUATRE CENT TROIS MILLE DEUX CENT DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.  
**Les concurrents peuvent:**  
\*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI ET DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE au BP N° 39 Safi.  
\*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI ET DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE au BP N° 39 Safi  
\*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;  
\*Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le: **01/03/2021 à 11H00 AU DEPARTEMENT DU PORT D'ESSAOUIRA**  
**LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 10 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.**

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI ET DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au Port de Safi - Tél. 05 24 46 42 29 - 05 24 46 29 03 - 06 20 69 42 29 - Fax : 05 24 46 28 64.  
N° 1032/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
WILAYA REGION GUELMIM-OUED NOUN  
PROVINCE D'ASSA ZAG

**PROGRAMME PREVISIONNEL N° 1/INDH DES APPELS D'OFFRES**  
**MAITRE D'OUVRAGE : PROVINCE D'ASSA ZAG**  
**ANNEE BUDGETAIRE : 2021**

LE PROGRAMME PREVISIONNEL DANS LE CADRE DE L'INDH, DES APPELS D'OFFRES QUE LE MAITRE D'OUVRAGE : PROVINCE D'ASSAZAG ENVISAGE DE LANCER POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021 EST LE SUIVANT :

TYPE DE PRESTATION	OBJET DES FOURNITURES	LIEU D'EXECUTION	MODE DE PASSATION	PERIODE PREVUE POUR LE LANCEMENT	COORDONNEES DU SERVICE CONCERNE	MARCHES RESERVES
ETUDES	Réalisation des études de projet d'un centre animation et d'épanouissement social et d'éducation à Assa.	VILLE D'ASSA	APPEL D'OFFRE OUVERT	MARS	Provinced'Assazag Secrétariatgénéral TEL : 05 28 700057/67/18 FAX : 05 28700584	RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
FURNITURE	Acquisition des équipements et matériel au profit des bénéficiaires des activités génératrices de revenus retenues dans le cadre de l'INDH	ASSA ET ZAG	APPEL D'OFFRE OUVERT	MAI	Provinced'Assazag Secrétariatgénéral TEL : 05 28 700057/67/18 FAX : 05 28700584	RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
TRAVAUX DE CONSTRUCTION	Construction d'une Unité de Préscolaire aux Douars de 3 communes	Almasdalboumalah, Bir 6 et Akhzane	APPEL D'OFFRE OUVERT	MARS	Provinced'Assazag Secrétariatgénéral TEL : 05 28 700057/67/18 FAX : 05 28700584	RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE

N° 1033/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTERE  
 DE L'INTERIEUR  
 PROVINCE D'EL JADIDA  
 SECRETARIAT GENERAL  
 D.A.A/S.BM  
 AVIS D'APPEL  
 D'OFFRES OUVERT  
 N°02/2021/FDRZM

Le lundi 08 Mars 2021 à 10 :00 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre des prix suivant : Travaux d'aménagement de trois centres de Santé aux niveaux des Communes Territoriales SEBT SAISS, ZAOUJET SAISS ET MOULAY ABDELLAH A LA PROVINCE D'EL JADIDA. Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des affaires adminis-

tratives /service de comptabilité et marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : douze mille dirhams (12.000,00 dirhams).  
 - L'estimation des couts de prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme : Sept cent cinquante neuf mille deux cent soixante seize dirhams (759.276,00 dhs) T.T.C.  
 - Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12-349 relatif aux mar-

chés publics.  
 Les concurrents peuvent:  
 - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province d'El Jadida.  
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 - Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation  
**N° 1038/PA**

  
 المملكة المغربية  
 Royaume du Maroc  
 وزارة الزراعة، الصيد البحري، التنمية الريفية والصيد المائي  
 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts  
 Département des Eaux et Forêts  
 المديرية الجهوية للمياه والري  
 Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer

**AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE DE PRODUITS FORESTIERS SUR DEPOT N° 03/2021/DREFLCD-RSZZDU 01/03/2021**

Conformément aux dispositions des articles n° 01, 16, 18 du cahier des charges générales pour la vente des coupes de produits forestiers dans les forêts domaniales ou soumises au régime forestier approuvé par Décret n° 2-10-342 du 7 Jourmada 1432 (11 avril 2011) et publié au bulletin officiel N° 5940 -1° Jourmada II 1432 (5-5-2011), il sera procédé le **02/03/2021 à 10h00min**, au siège de la Direction Provinciale des Eaux et Forêt et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat, Km 8,3 - avenue Mohamed VI, Dar Salam, Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres pour la vente des produits forestiers sur dépôt de **12 lots** récapitulés comme suit :

N° du lot	DPEFLCD	Préfecture/Province	Commune	Bois d'œuvre (m3)	Bois d'Industrie (m3)	Bois de feu (st)	Bois de souches (st)	Liège (st)	Dépôt
1	Rabat	Rabat	Rabat	0	0	750	0	233	Dar Essalam.
2	Rabat	Rabat et Skhirate-Témara	Rabat, El Menzeh et Sidi Yahia Zaer	0	0	1 012	0	296	Dar Essalam.
3	Rabat	Skhirate-Témara	Mers El Kheir	0	0	365	30	77	Dar Essalam.
4	Rabat	Rabat et Skhirate-Témara	Rabat et Sidi Yahia Zaer	0	0	817	0	98	Dar Essalam.
5	Rabat	Rabat et Skhirate-Témara	Rabat, El Menzeh, Sidi Yahia Zaer et Mers El Kheir	0	0	755	0	181	Dar Essalam.
6	Rabat	Rabat et Skhirate-Témara	Rabat et Sidi Yahia Zaer	0	0	500	0	120	Dar Essalam.
7	Rabat	Rabat et Skhirate-Témara	Rabat et Mers El Kheir	0	0	558	0	65	Dar Essalam.
8	Rabat	Skhirate-Témara	Sidi Yahia Zaer	0	0	335	0	0	la Réserve de Chasse Royale d'Aïn Sferja (RCRAS).
9	Rabat	Rabat	Rabat	0	0	844	20	0	la vallée Verte.
10	Rabat	Rabat	Rabat	0	0	756	0	0	la Vallée Verte.
11	Rabat	Rabat	Rabat	0	0	800	0	0	secteur 2.
12	Rabat	Rabat	Rabat	0	0	800	0	0	Dépôt de secteur 2.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré des bureaux d'ordre de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification de Rabat.

**Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinq mille dirhams (5 000,00 dh), et il doit être constitué par lot.**

- Les concurrents doivent fournir les pièces justificatives suivantes, par lot :
- ✓ Unedemande d'admission à l'appel d'offre rédigée sur papier timbré avec signature légalisée, **précisant le numéro et la date de l'Appel d'Offre ainsi que le numéro du lot;**
  - ✓ La photocopie de la carte d'identité nationale;
  - ✓ La photocopie de la carte professionnelle d'exploitant forestier en cours de validité ;
  - ✓ L'attestation fiscale délivrée depuis moins d'un an, par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le candidat est en situation fiscale régulière ;
  - ✓ Le récépissé de versement du cautionnement provisoire ou attestation bancaire en tenant lieu, **précisant le numéro et la date de l'Appel d'Offre ainsi que le numéro du lot, au nom de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer;**
  - ✓ La copie du statut certifié conforme à l'original pour les personnes morales ;
  - ✓ La copie du cahier des clauses spéciales, dûment signée par le candidat, avec la mention manuscrite "lu et accepté sans réserve", en paraphant toutes les pages.
  - ✓ La soumission financière rédigée sur papier timbré.

Pour les coopératives forestières, outre la demande de candidature et le cautionnement provisoire, le dossier comprend des photocopies certifiées conformes aux originaux, du statut de la coopérative, la demande d'inscription au registre local des coopératives et le procès-verbal de la constitution de la coopérative et du procès-verbal de la dernière assemblée générale ou des photocopies de l'agrément ou de toute autre pièce en tenant lieu. **Ces pièces doivent être déposées par lot.**

En application de l'article 16 du cahier des charges générale du 11 Avril 2011, toute personne physique ou morale désirent prendre part à l'appel d'offre devra faire parvenir à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat le dossier d'admission avant le **02/03/2021 à 10h00min**. Lesdites soumissions financières rédigées sur papier timbré doivent être présentées, sous plis cachetés ne contenant aucune autre pièce.

**ROYAUME DU MAROC**  
  
**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU**  
 \*\*\*\*\*  
**SERVICE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE RHAMNA**

**Objet : Travaux de Signalisation Verticale et Horizontale sur la RN9 du PK125+000 au PK231+000 -PROVINCE DE RHAMNA-**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 05/2021**

**OUVERTURE DES PLS LE 16/03/2021**

Le **16/03/2021 à 10h 30 (dix Heures et demi)**, Il sera procédé, dans la salle de réunion du Service de l'Équipement, du Transport, de La logistique et de l'Eau de Rhamna (Benguerir) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**Travaux de Signalisation Verticale et Horizontale sur la RN9 du PK125+000 au PK231+000 -PROVINCE DE RHAMNA-**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables du bureau des marchés du Service de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Rhamna. Il peut être également téléchargé à partir du portail des **Marchés Publics** sur l'adresse électronique suivante [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Dix-sept mille dirhams (17 000,00 dh)**. L'estimation des couts des prestations établies par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **Un million quatre-vingt-dix-sept mille sept cent soixante-dix-huit dirhams (1 097 778,00 TTC)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **27 , 29 et 31 du décret n° 2.12.349** relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- > Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés du SETLE ;
- > Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du SETLE ;
- > Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- > Soit envoyer par voie électronique au maitre d'ouvrage sur le portail marocain de marche publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du Règlement de consultation.

**Dossier technique comprenant :**

1. **Pour les concurrents installés au Maroc :**

Une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification. Il est exigé pour le présent appel d'offre les qualifications suivantes :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSE MINIMALE
X	X.1 et X.2	2

2. **Pour les concurrents non installés au Maroc :**

- a. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation
- b. Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les maîtres d'ouvrages qui en ont éventuellement bénéficié. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

**N° 1039/PA**

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم النواصر  
جماعة دار بوغزة  
عدد 15/2021/م.م/ت.ت  
الجماعة

## إعلان للعموم

ينهي رئيس جماعة داربوغزة إلى علم عموم المواطنين، أنه طبقا لمقتضيات المادة 33 من القانون رقم 90-12 المتعلق بالتعمير الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 31-92-1 بتاريخ 15 ذي الحجة 1412 (17 يونيو 1992)، كما تم تعديله بموجب القانون 66.12 و الصادر بالجريدة الرسمية عدد 6501 بتاريخ 19 شتنبر 2016 قد تم وضع سجل الملاحظات المتعلقة بقرار تخطيط حدود الطرق العامة المعنية فيها الأراضي المراد نزع ملكيتها لما تستوجبه العملية بخنا علنيا سيتم فتحه لمدة "شهرين" بشأن هذا القرار من يوم 15 فبراير 2021 إلى غاية يوم 15 أبريل 2021 .  
وعليه فإنه يمكن لكل من يعنيه الامر الاطلاع خلال مدة اجراء البحث العلني على قرار التخطيط و المتعلق بطريق التهيئة DBt 19 ,وابتداء الملاحظات بشأنه و تسجيلها مباشرة في السجل المفتوح لهذا الغرض بمقر الجماعة و ذلك أثناء أوقات العمل الرسمية, كما يمكن إرسال الملاحظات المعبر عنها الى رئيس المجلس الجماعي لداربوغزة عبر البريد مع الاشعار بالتوصل.

N° 1041/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم النواصر  
جماعة دار بوغزة  
عدد 15/2021/م.م/ت.ت  
الجماعة

## إعلان للعموم

ينهي رئيس جماعة داربوغزة إلى علم عموم المواطنين، أنه طبقا لمقتضيات المادة 33 من القانون رقم 90-12 المتعلق بالتعمير الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 31-92-1 بتاريخ 15 ذي الحجة 1412 (17 يونيو 1992)، كما تم تعديله بموجب القانون 66.12 و الصادر بالجريدة الرسمية عدد 6501 بتاريخ 19 شتنبر 2016 قد تم وضع سجل الملاحظات المتعلقة بقرار تخطيط حدود الطرق العامة المعنية فيها الأراضي المراد نزع ملكيتها لما تستوجبه العملية بخنا علنيا سيتم فتحه لمدة "شهرين" بشأن هذا القرار من يوم 15 فبراير 2021 إلى غاية يوم 15 أبريل 2021 .  
وعليه فإنه يمكن لكل من يعنيه الامر الاطلاع خلال مدة اجراء البحث العلني على قرار التخطيط و المتعلق بطريق التهيئة DBt 44 ,وابتداء الملاحظات بشأنه و تسجيلها مباشرة في السجل المفتوح لهذا الغرض بمقر الجماعة و ذلك أثناء أوقات العمل الرسمية, كما يمكن إرسال الملاحظات المعبر عنها الى رئيس المجلس الجماعي لداربوغزة عبر البريد مع الاشعار بالتوصل.

N° 1042/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم النواصر  
جماعة دار بوغزة  
عدد 15/2021/م.م/ت.ت  
الجماعة

## إعلان للعموم

ينهي رئيس جماعة داربوغزة إلى علم عموم المواطنين، أنه طبقا لمقتضيات المادة 33 من القانون رقم 90-12 المتعلق بالتعمير الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 31-92-1 بتاريخ 15 ذي الحجة 1412 (17 يونيو 1992)، كما تم تعديله بموجب القانون 66.12 و الصادر بالجريدة الرسمية عدد 6501 بتاريخ 19 شتنبر 2016 قد تم وضع سجل الملاحظات المتعلقة بقرار تخطيط حدود الطرق العامة المعنية فيها الأراضي المراد نزع ملكيتها لما تستوجبه العملية بخنا علنيا سيتم فتحه لمدة "شهرين" بشأن هذا القرار من يوم 15 فبراير 2021 إلى غاية يوم 15 أبريل 2021 .  
وعليه فإنه يمكن لكل من يعنيه الامر الاطلاع خلال مدة اجراء البحث العلني على قرار التخطيط و المتعلق بطريق التهيئة DBr 151 ,وابتداء الملاحظات بشأنه و تسجيلها مباشرة في السجل المفتوح لهذا الغرض بمقر الجماعة و ذلك أثناء أوقات العمل الرسمية, كما يمكن إرسال الملاحظات المعبر عنها الى رئيس المجلس الجماعي لداربوغزة عبر البريد مع الاشعار بالتوصل.

N° 1044/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم النواصر  
جماعة دار بوغزة  
عدد 15/2021/م.م/ت.ت  
الجماعة

## إعلان للعموم

ينهي رئيس جماعة داربوغزة إلى علم عموم المواطنين، أنه طبقا لمقتضيات المادة 33 من القانون رقم 90-12 المتعلق بالتعمير الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 31-92-1 بتاريخ 15 ذي الحجة 1412 (17 يونيو 1992)، كما تم تعديله بموجب القانون 66.12 و الصادر بالجريدة الرسمية عدد 6501 بتاريخ 19 شتنبر 2016 قد تم وضع سجل الملاحظات المتعلقة بقرار تخطيط حدود الطرق العامة المعنية فيها الأراضي المراد نزع ملكيتها لما تستوجبه العملية بخنا علنيا سيتم فتحه لمدة "شهرين" بشأن هذا القرار من يوم 15 فبراير 2021 إلى غاية يوم 15 أبريل 2021 .  
وعليه فإنه يمكن لكل من يعنيه الامر الاطلاع خلال مدة اجراء البحث العلني على قرار التخطيط و المتعلق بطريق التهيئة DBr 153 ,وابتداء الملاحظات بشأنه و تسجيلها مباشرة في السجل المفتوح لهذا الغرض بمقر الجماعة و ذلك أثناء أوقات العمل الرسمية, كما يمكن إرسال الملاحظات المعبر عنها الى رئيس المجلس الجماعي لداربوغزة عبر البريد مع الاشعار بالتوصل.

N° 1043/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم النواصر  
جماعة دار بوغزة  
عدد 15/م.م/م.ت.ت  
2021

## إعلان للعموم

ينهي رئيس جماعة داربوغزة إلى علم عموم المواطنين، أنه طبقا لمقتضيات المادة 33 من القانون رقم 90-12 المتعلق بالتعمير الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 31-92-1 بتاريخ 15 ذي الحجة 1412 (17 يونيو 1992)، كما تم تعديله بموجب القانون 66.12 و الصادر بالجريدة الرسمية عدد 6501 بتاريخ 19 شتنبر 2016 قد تم وضع سجل الملاحظات المتعلقة بقرار تخطيط حدود الطرق العامة المعنية فيها الأراضي المراد نزع ملكيتها لما تستوجب العملية بحثا علينا سيتم فتحه لمدة "شهرين" بشأن هذا القرار من يوم 15 فبراير 2021 إلى غاية يوم 15 أبريل 2021 وعليه فإنه يمكن لكل من يعنيه الأمر الاطلاع خلال مدة اجراء البحث العلي على قرار التخطيط و المتعلق بطريق التهيئة RP 3003 وابتداء الملاحظات بشأنه و تسجيلها مباشرة في السجل المفتوح لهذا الغرض بمقر الجماعة و ذلك أثناء أوقات العمل الرسمية، كما يمكن إرسال الملاحظات المعبر عنها الى رئيس المجلس الجماعي لداربوغزة عبر البريد مع الاشعار بالتوصل.

N° 1045/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA PÊCHE MARITIME  
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS

OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°02/2021/DA

Le 09/03/2021 à 11 heures il sera procédé dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI à El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour les:

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT AU PK 26.5 DU  
CANAL PRINCIPAL BAS SERVICE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Marchés de l'ORMVAD, 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 30 000,00 (Trente Mille) Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1 500 000,00 (Un Million Cinq Cent Mille) Dirhams, Toutes Taxes Comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement des marchés de l'ORMVAD du 11/03/2014 et son amendement n°1 du 19/09/2015.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit les déposer contre récépissé au Bureau d'Ordre de l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit les déposer électroniquement au portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)
- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 23/02/2021 à 10 heures et le départ est à partir du siège de l'ORMVAD.

Les concurrents installés au Maroc admis à soumissionner au présent appel d'offres sont ceux qui disposent d'un certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau. Ce certificat doit contenir le secteur d'activité, qualification et classe suivantes :

Secteur	Qualification	Classe
D : Construction d'ouvrages d'art	D1: Ouvrages d'art courant en béton armé D3: Ouvrages d'art courant en béton précontraint	Classe 4 Classe 4

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 13 du règlement de la consultation.

N° 1049/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA DE LA RÉGION CASABLANCAISE  
PRÉFECTURE DE CASABLANCA  
COMMUNE CASABLANCA  
ARRONDISSEMENT ANFA  
Direction de l'Aménagement  
Service des marchés et des affaires financières



## AVIS RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance du public que l'avis d'appel d'offres ouvert n° 01/AA/2021 relatif à l'entretien et réaménagement des trottoirs de l'arrondissement Anfa, publié le 10 Février 2021 est modifié comme suit :  
Les échantillons exigés pour le dossier de l'appel d'offres ouvert doivent être déposés au siège de l'arrondissement Anfa au plus tard le 03 Mars 2021

N° 1046/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA DE LA RÉGION CASABLANCAISE  
PRÉFECTURE DE CASABLANCA  
COMMUNE CASABLANCA  
ARRONDISSEMENT ANFA  
Direction de l'Aménagement  
Service des marchés et des affaires financières



## AVIS RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance du public que l'avis d'appel d'offres ouvert n° 02/AA/2021 relatif à l'entretien et réaménagement des trottoirs de l'arrondissement Anfa, publié le 10 Février 2021 est modifié comme suit :  
L'obligation de l'attestation de qualification a été insérée par erreur, les concurrents peuvent déposer leur dossier conformément à l'article 4 du RC

N° 1047/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
عمالة إقليم مديونة  
جماعة سيدي حجاج واد حصار  
مديرية المصالح  
مصلحة الموارد البشرية

## إعلان عن تنظيم مباراة لتوظيف ثقتي من الدرجة الرابعة

تنظم جماعة سيدي حجاج واد حصار مباراة لتوظيف ثقتين من الدرجة الرابعة يوم 11 أبريل 2021 على الساعة التاسعة صباحا ويحدد عدد المناصب المتباري بشأنها في سبعة (07) مناصب موزعة حسب التخصصات كالتالي:

الدرجة	التخصصات المطلوبة	عدد المناصب
ثقتي من الدرجة الرابعة	الهندسة المدنية الأنظمة المعلوماتية	5 2

ويخصص 25% منها لفائدة الأشخاص المتوفرين على صفة مقاوم أو مكفول الأمة، أو عسكري قديم و 7% منها لفائدة الأشخاص المعاقين.

تفتح هذه المباراة في وجه المترشحين والمترشحات:

- المتوفرين على الشروط المنصوص عليها في الفصل 21 من النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية،
- البالغين من العمر 18 سنة على الأقل و 40 سنة على الأكثر في الفتح من يناير من السنة الجارية،
- الحاصلين على شهادة ثقتي تخصص (الهندسة المدنية - الأنظمة المعلوماتية) المسلمة من طرف المدارس والمؤسسات والمعاهد الوطنية أو مكاتب التكوين المعني وإعاش الشغل المؤهلة لتسليمها، أو على إحدى الشهادات المعادلة لها طبقا للمرسوم رقم 90-12-2 بتاريخ 30 أبريل 2012 يتعلق بالشهادات المطلوبة لولوج مختلف الدرجات المحددة بموجب الأنظمة الأساسية.

تشتمل المباراة على اختبار كتابي واختبار شفوي أو تطبيقي أو هما معا تحدد مدتها ومعاملاتها حسب الجدول التالي:

الاختبارات	المدة	المعامل
1- اختبار كتابي: موضوع عام، أو موضوع يتعلق بالتخصص يتضمن موضوعا أو عدة مواضيع اختيارية.	3 ساعات	3
2- اختبار شفوي أو تطبيقي: يتمحور حول مواضيع وقضايا مختلفة بهدف تقييم قدرة المترشح على ممارسة المهام المرتبطة بالدرجة المتباري بشأنها.	30 دقيقة	3

### ملف الترشيح

- يتكون ملف الترشيح من الوثائق التالية:
- طلب الترشيح لاجتياز مباراة التوظيف وفق المطبوع النموذج الموحد المرفق بقرار الوزير المنتدب لدى رئيس الحكومة المكلف بالوظيفة العمومية وتحديث الإدارة رقم 12-3448 الصادر بتاريخ 12/10/2012 الذي يمكن تحميله من بوابة التشغيل العمومي [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma).
- سيرة ذاتية (CV) تحمل صورة المترشح تتضمن التجربة المهنية أو شواهد عمل عند الاقتضاء.
- نسخة طبق الأصل من بطاقة التعريف الوطنية.
- نسخة مطابقة لأصل الدبلوم أو الشهادة المحصل عليها مصحوبة بنسخة من قرار المعادلة عند الاقتضاء.
- نسخة من عقد الإزدياد حديثة العهد.
- ظرفان متبرنان يحملان اسم وعنوان المترشح (5).
- بالنسبة للمترشحين الموظفين، يتعين أن يتضمن ملف الترشيح بالإضافة إلى الوثائق المذكورة أعلاه، موافقة الإدارة التي ينتمي إليها الموظف.
- شهادة من الجهة المختصة تثبت صفة مقاوم أو مكفول الأمة أو عسكري قديم أو محارب قديم.
- نسخة مصادقة على مطابقتها لأصل من بطاقة "شخص معاق" (بالنسبة للأشخاص في وضعية إعاقة).

### إيداع ملفات الترشيح:

- توجه ملفات الترشيح المتضمنة لجميع الوثائق المطلوبة بالبريد المضمون في اسم السيد رئيس جماعة سيدي حجاج واد حصار ( عمالة إقليم مديونة) أو تودع مباشرة و بصفة شخصية من طرف المترشح (5) بمكتب الضبط لجماعة سيدي حجاج واد حصار الكائن في الطريق الإقليمية 3010 كلم 20,50، قبل الساعة الرابع والنصف بعد الزوال من يوم 5 مارس 2021 وهو آخر أجل لقبول الترشيحات (يعد بتاريخ ختم مصالح البريد).
- وكل ملف ترشيح يرد على مصالح الجماعة بعد الأجل المحدد أعلاه أو غير مستوف للشروط المطلوبة أو نتقصه وثيقة من الوثائق المذكورة أعلاه لن يؤخذ بعين الاعتبار ويمكن اعتباره لاغيا.

N° 1048/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE  
 DE L'AGRICULTURE DE  
 LA PÊCHE MARITIME  
 DU DÉVELOPPEMENT  
 RURAL ET DES EAUX ET  
 FORÊTS  
 OFFICE REGIONAL  
 DE MISE EN VALEUR  
 AGRICOLE  
 DES DOUKKALA  
 AVIS D'APPEL  
 D'OFFRES OUVERT  
 N°01/2021/DA  
 Réservé à la Petite et  
 Moyenne Entreprise

Le 09/03/2021 à 10 heures  
 il sera procédé dans la salle  
 de réunions de l'Office Ré-  
 gional de Mise en Valeur  
 Agricole des Doukkala  
 (O.R.M.V.A.D.), sis à 16  
 Avenue Mohammed VI à El  
 Jadida, à l'ouverture des  
 plis relatifs à l'appel d'of-  
 fres sur offres de prix pour  
 la:

TRAVAUX D'AUGMEN-  
 TATION DE LA PUIS-  
 SANCE INSTALLÉE DE  
 LA STATION DE POM-  
 PAGE DU SECTEUR Z0  
 (DE 5100 A 6400 KVA) DU  
 CASIER ZEMAMRA - SA-  
 NIAT BERGUIG - PRO-  
 VINCE DE SIDI  
 BENNOUR.

Le dossier d'appel d'offres  
 peut être retiré du Bureau  
 des Marchés de l'ORM-  
 VAD, 16 Avenue Moham-  
 med VI - El Jadida, Maroc,  
 il peut également être télé-  
 chargé à partir du portail  
 des marchés publics de  
 l'Etat : [www.marchespub-  
 lic.gov.ma](http://www.marchespub-<br/>
    lic.gov.ma).

Le cautionnement provi-  
 soire est fixé à la somme de  
 18 500,00(Dix Huit Mille  
 Cinq Cent) Dirhams.

L'estimation des coûts des  
 prestations établie par le  
 maître d'ouvrage est fixée à  
 la somme de 918.507,84  
 (Neuf Cent Dix Huit Mille  
 Cinq Cent Sept Dirhams  
 Quatre Vingt Quatre Cen-  
 times), Toutes Taxes Com-  
 prises.

Le contenu la présentation  
 ainsi que le dépôt des dos-  
 siers des concurrents doi-  
 vent être conformes aux  
 dispositions des articles 27,  
 29 et 31 du règlement des  
 marchés de l'ORMVAD du  
 11/03/2014 et son amende-  
 ment n°1 du 19/09/2015.

Les concurrents peuvent :  
 - Soit envoyer leurs plis, par  
 courrier recommandé avec  
 accusé de réception, à  
 l'ORMVAD, sis à 16 Avenue  
 Mohammed VI - El Jadida,  
 Maroc ;

- Soit les déposer contre ré-  
 cépissé au Bureau d'Ordre  
 de l'ORMVAD, sis à 16 Ave-  
 nue Mohammed VI - El Ja-  
 dida, Maroc ;

- Soit les déposer électroni-  
 quement au portail des  
 marchés publics :  
[www.marchespublics.gov.  
 ma](http://www.marchespublics.gov.<br/>
    ma)

- Soit les remettre au prési-  
 dent de la commission  
 d'Appel d'Offres au début  
 de la séance et avant l'ou-  
 verture des plis.

Il est prévu une visite des  
 lieux le 23/02/2021 à 10  
 heures et le départ est à par-  
 tir du siège de l'ORMVAD.  
 Les concurrents doivent  
 disposer d'agrément  
 ONEE/BE : « Etudes des  
 lignes électriques (ELE)  
 +construction des réseaux  
 (MT-BT) »

Les pièces justificatives à  
 fournir sont celles prévues  
 par l'article 13 du règlement  
 de la consultation.

N° 1051/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
 PROVINCE DE SIDI BENNOUR  
 CERCLE DE ZEMAMRA  
 CAIDAT D'OUALIDIA  
**Commune Territoriale de Lgharbia**  
 Direction des services communaux  
 Bureau technique

**AVIS**  
**Relatif au programme prévisionnel de la Commune Territoriale**  
**de Lgharbia , pour l'exercice 2021**

Conformément aux disposition de l'article 14 du décret n° : 2 – 12 – 349 du 8 jourmada I 1434 ( 20 mars 2013 ) relatif aux marchés publics , il est porté à la connaissance des entreprises intéressées que le programme prévisionnel des appels d'offres que la commune Territoriale de Lgharbia envisage de lancer pour l'exercice 2021 est le suivant :

**I) Travaux**

Nature de travaux	Objet des travaux	Lieu de l'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la petite et moyen Entreprise , des coopératives , des unions de coopératives et de l'auto – entrepreneur
Aménagement	Travaux d'aménagement des pistes en matériaux GNF	Douars : Dhahja , Iaghraba, lakhtoura , Draben , ouled m'hamed ben abdeslam , ouled hssine , Timagrata et lamnasra	Appel d'offres ouvert	Mai 2021	0660165244 cr.lgharbia.3249@gmail.com	50 %
	Travaux d'aménagement (construction d'un mur de clôture)	Souk hebdomadaire de Lgharbia		Mai 2021		
Construction	Travaux de construction des murs des clôtures	Cimetières des douars: Taloua , ouled el mahdi , et lakradda		Mai 2021		
Extension du réseau électrique	Travaux d'installation des poteaux et câblages	Douars :Iaghlamate ,Iagouile , laagaba , old Zbir , et old azzouz	Appel d'offres ouvert	Octobre 2021		
Extension du réseau d'eau potable	Adduction d'eau potable	Centre Lgharbia	Bon du commande	Avril 2021		

**II) Fournitures**

Type de fournitures	Objet des fournitures	Lieu de livraison	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la petite et moyen Entreprise , des coopératives , des unions de coopératives et de l'auto – entrepreneur
Fournitures pour Matériel technique et informatique ,	Achat Matériel technique et informatique ,	C.lgharbia	Bon du commande	Juin 2021	0660165244 cr.lgharbia.3249@gmail.com	50 %
Fournitures pour Matériel informatique, logiciels et licence électronique	Achat Matériel informatique, logiciels et licence électronique	C.lgharbia	Bon du commande	Avril 2021		
Fourniture de petits matériels	achat de petite matériels	C. lgharbia	Bon du commande	Avril 2021		
Fournitures de bureau ,produits d'impression , papeterie et imprimés	Achat de bureau ,produits d'impression , papeterie et imprimés	C.lgharbia	Bon du commande	Mai 2021		
pièces de rechanges et pneumatiques	Achat pièces de rechanges et pneumatiques pour les véhicules et engins	C. lgharbia	Convention de droit commun	janvier 2021		
fourniture scolaire	achat de fourniture scolaire	C. lgharbia	Bon du commande	Septembre 2021		
Achat de produits désinfectants	Achat de produits désinfectants	C. lgharbia	Bon du commande	Mars 2021		
Achat de produits de vaccination	Achat de produits de vaccination	C. lgharbia	Bon du commande	mars 2021		
carburants et lubrifiants	achat des carburants et lubrifiants	C.lgharbia	Convention de droit commun	Janvier 2021		
Habillement des Gents y ayant droit	Habillement des gents	C. lgharbia	Bon du commande	Aout 2021		
Achat de matériel d'entretien	Achat de matériel d'entretien	C. lgharbia	Bon du commande	Mai 2021		

**III) Services**

Type de services	Objet des services	Lieu de livraison ou d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la petite et moyen Entreprise , des coopératives , des unions de coopératives et de l'auto – entrepreneur
Etudes , suivi et contrôle	Frais de suivi des travaux d'aménagements des pistes	C.lgharbia	Bon du commande	Mai 2021	0660165244 cr.lgharbia.3249@gmail.com	30 %
	Frais de contrôle des matériaux utilisés aux travaux d'aménagement des pistes par les laboratoires	----	Bon du commande	Mai 2021		
Entretien et réparation de véhicules et engins	Entretien et réparation de véhicules et engins	C. lgharbia	Bon du commande	Mai 2021		
Frais d'assurances de véhicules et engins	Frais d'assurances de véhicules et engins	C. lgharbia	Bon du commande	Janvier 2021		

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE DE  
LA PÊCHE MARITIME  
DU DÉVELOPPEMENT  
RURAL ET DES EAUX ET  
FORÊTS  
OFFICE REGIONAL  
DE MISE EN VALEUR  
AGRICOLE  
DES DOUKKALA  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°03/2021/DA

Le 25/03/2021 à 10 heures il sera procédé dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI à El Jadida, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la: FOURNITURE ET INSTALLATION DU MATERIEL D'EQUIPEMENT DE LA STATION DE POMPAGE DU SECTEUR Z1 DU CASIER ZEMAMRA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Marchés de l'ORMVAD, 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 530 000,00 (Cinq Cent Trente Mille) Dirhams. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 26.510.448,00 (Vingt Six Millions Cinq Cent Dix Mille Quatre Cent Quarante Huit Dirhams), Toutes Taxes Comprises. Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement des marchés de l'ORMVAD du 11/03/2014 et son amendement n°1 du 19/09/2015. Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit les déposer contre récépissé au Bureau d'Ordre de l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit les déposer électroniquement au portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)
- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 06/03/2021 à 10 heures et le départ est à partir du siège de l'ORMVAD. Les catalogues, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au Bureau des Marchés de l'ORMVAD - 16 Bd Mohamed VI - El Jadida, Maroc, au plus tard le 24/03/2021 avant 16 H 30 Min. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 14 du règlement de la consultation.

N° 1052/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE

DE LA PÊCHE MARITIME  
DU DÉVELOPPEMENT  
RURAL ET DES EAUX ET  
FORÊTS  
OFFICE REGIONAL DE  
MISE EN VALEUR  
AGRICOLE  
DES DOUKKALA  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°04/2021/DA

Le 25/03/2021 à 11 heures il sera procédé dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI à El Jadida, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la: FOURNITURE ET INSTALLATION DU MATERIEL D'EQUIPEMENT DE LA STATION DE POMPAGE DU SECTEUR Z2 DU CASIER ZEMAMRA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Marchés de l'ORMVAD, 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 420.000,00 (Quatre Cent Vingt Mille) Dirhams. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 21.351.048,00 (Vingt et Un Millions Trois Cent Cinquante et Un Mille Quarante Huit Dirhams), Toutes Taxes Comprises. Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement des marchés de l'ORMVAD du 11/03/2014 et son amendement n°1 du 19/09/2015. Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit les déposer contre récépissé au Bureau d'Ordre de l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit les déposer électroniquement au portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)
- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 06/03/2021 à 10 heures et le départ est à partir du siège de l'ORMVAD. Les catalogues, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au Bureau des Marchés de l'ORMVAD - 16 Bd Mohamed VI - El Jadida, Maroc, au plus tard le 24/03/2021 avant 16 H 30 Min. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 14 du règlement de la consultation.

N° 1053/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Agriculture,  
de la Pêche Maritime, du  
Développement Rural et  
des Eaux et Forêts  
Département des Eaux

et Forêts  
Direction Régionale des  
Eaux et Forêts  
et de la Lutte Contre  
la Désertification du Rif  
Direction Provinciale des  
Eaux et Forêts  
et de la Lutte Contre  
la Désertification  
de Tétouan  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRE OUVERT N°  
12/2021/DPEFLCD-Té  
(RESERVE A LA PETITE  
ET MOYENNE ENTRE-  
PRISE, AUTO-ENTREPRE-  
NEURS, COOPERATIVES  
ET GROUPEMENT DE  
COOPERATIVES)

Le 09 Mars 2021 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'exécution des travaux d'installation de clôture du périmètre de reboisement « Mahfoura », sur une longueur de 6400 ML, relevant de la commune territoriale de Zaouïate Sidi Kacem, Province de Tétouan (Lot unique). Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des programmes et suivi évaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Douze mille dirhams (12.000,00 DH) dirhams. L'acte de cautionnement doit être libellé au nom de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois cent vingt deux mille cinq cent soixante dirhams (322.560,00 Dh)

En application des dispositions de l'article 156 du décret n° 2.12.349, et de l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 3011-13 du 30 octobre 2013 portant application de l'article 156 du Décret n° 2-12-349, les lots du présent appel d'offres sont réservés à la petite et moyenne entreprise.

En application des dispositions du décret n° 2-19-69 relatif aux autos entrepreneurs, coopératives et groupement de coopératives, les lots du présent appel d'offres sont réservés aux autos entrepreneurs, coopératives et groupement de coopératives. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan;
- soit envoyer par courrier recommandé avec accusé

de réception, au bureau précité;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit soumissionner par voie électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 1054/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Agriculture,  
de la Pêche Maritime, du  
Développement Rural et  
des Eaux et Forêts  
Département des Eaux  
et Forêts  
Direction Régionale des  
Eaux et Forêts et de la Lutte Contre  
la Désertification du Rif  
Direction Provinciale des  
Eaux et Forêts et de la Lutte Contre  
la Désertification  
de Tétouan  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRE OUVERT N°  
13/2021/DPEFLCD-Té  
(RESERVE A LA PETITE  
ET MOYENNE ENTRE-  
PRISE, AUTO-ENTREPRE-  
NEURS, COOPERATIVES  
ET GROUPEMENT DE  
COOPERATIVES)

Le 10 mars 2021 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan, sis à avenue des FAR Tétouan, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'exécution des travaux de clôture dans les forêts répartis en trois lots :

Lot n°01 : l'exécution des travaux de clôture dans la forêt

de Jbel Lahbib, relevant de la commune territoriale de Jbel Lahbib, Province de Tétouan (lot n°01).  
Lot n°02 : l'exécution des travaux de clôture dans la forêt périurbaine d'Amsa, relevant de la commune territoriale de Zaouïate Sidi Kacem, Province de Tétouan (lot n°02).  
Lot n°03 : l'exécution des travaux de clôture dans la forêt périurbaine d'Ajras, relevant de la commune territoriale de Souk Lakdim, Province de Tétouan (lot n°03).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des programmes et suivi évaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Lot n°1 : Dix mille (10.000,00 DH) dirhams. Lot n°2 : Quinze mille (15.000,00 Dh) dirhams. Lot n°3 : Vingt cinq mille (25.000,00 Dh) dirhams. L'acte de cautionnement doit être libellé au nom de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Lot n° 01 : Deux cent trente cinq mille deux cent dirhams (235.200,00 Dh)
- Lot n° 02 : Trois cent quarante sept mille huit cent vingt dirhams (347.820,00 Dh)
- Lot n° 03 : Six cent quatre vingt quinze mille six cent quarante dirhams

(695.640,00 Dh)  
En application des dispositions de l'article 156 du décret n° 2.12.349, et de l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 3011-13 du 30 octobre 2013 portant application de l'article 156 du Décret n° 2-12-349, les lots du présent appel d'offres sont réservés à la petite et moyenne entreprise.

En application des dispositions du décret n° 2-19-69 relatif aux autos entrepreneurs, coopératives et groupement de coopératives, les lots du présent appel d'offres sont réservés aux autos entrepreneurs, coopératives et groupement de coopératives. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan;
- soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit soumissionner par voie électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 1055/PA



الجمهورية المغربية  
وزارة الزراعة، الصيد البحري،  
التطوير القروي والتنمية  
الريفية والحدود الجبلية والحدود  
الشمالية الغربية والحدود  
الشمالية الشرقية

DIRECTION PROVINCIALE DE TANTAN

**Avis d'appels d'offres ouvert**

Huit Clos

(Conformément aux dispositions du circulaire du ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration N° : C9/20/DEPP du : 31 Mars 2020)

\*\*\*\*\*

Il sera procédé au siège de la de la direction provinciale de TANTAN relevant de l'Académie Régionale de l'Education et de Formation région Guelmim Oued Noun à l'ouverture des plus relatifs aux appels d'offres ouvert suivant :

N° AO	OBJETS	CERTIFICATS D'AGREMENT / CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION	CAUTION PROVISOIRE	ESTIMATIONS DES COÛTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	DATE ET HEURES D'OUVERTURE DES PLS
02/IAOINV/2021	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE AL AMAL RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE TANTAN	Secteur A / Qualification A2 / Classe 3	70 000,00 Soixante Dix Mille dirhams / 00 Centimes	7 004 928,00 Sept Millions Quatre Mille Neuf Cent Vingt Huit Dhs ; 00 Centimes	08/03/2021 à 10 H 30

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). (Conformément aux dispositions du circulaire du ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration N° : C9/20/DEPP du : 31 Mars 2020)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la direction provinciale de TANTAN relevant de l'Académie Régionale de l'Education et de Formation région Guelmim Oued Noun;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par :

- l'article 04 du règlement de consultation

N° 1056/PA

**BATITHERM FLUIDE SARL AU**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/12/2020, l'Associé unique de la société « BATITHERM FLUIDE SARL AU » au capital de Un million (1.000.000,00) de dirhams a établi les statuts d'une société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination: «BATITHERM FLUIDE SARL AU»  
Objet : La société a pour objet tant au Maroc que dans tous autres pays :

- La vente, l'achat, la commercialisation, l'importation et l'installation de tous types de matériaux et matériels de bâtiments, notamment chauffe-eau électrique, chauffe-eau solaire, éviers, appareils sani-

taires, ciment colle :

- Plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets sociaux précités ou susceptibles d'en favoriser la réalisation et le développement, ainsi que toute participation directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, dans les entreprises poursuivant des buts similaires ou connexes.

Siège social : 2 OP Oum Rabii GHI MG C13, Casablanca  
Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution définitive  
Capital : Le capital social est fixé à un million (1.000.000,00) de dirhams et divisé en dix mille (10.000) parts sociales de cent (100)

dirhams chacune, libérées à raison de 32% et attribuées en rémunération d'apports en numéraire à M. Elatiq Younesse.  
Gérance : La société est gérée par M. Elatiq Youness pour une durée indéterminée.  
Le dépôt du dossier est effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous le n°763589, le 02/02/2021.

N° 1131/PA

**STE "FIDMAG-CONSEIL" SARL**

Cité Sadri, groupe 4, Rue 10, N° 60-1er Etage, Casablanca (0522) 70.80.46 / (0522) 71.82.99  
\* UNIQUE  
PRO SERVICES \*  
Constitution  
- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/01/2021, enregistré le 26/01/2021 il a été établis

les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : Société « UNIQUE PRO SERVICES » S.A.R.L AU
- Objet : MARCHAND EFFECTUANT IMPORTATION ET EXPORTATION - MARCHAND D'ACCESOIRES ET DE PIECES DETACHEES POUR VOITURES
- Siège Social : N° 12, RUE SABRI BOJEMAA, 1er ETAGE, APT N° 6, CASABLANCA
- Durée : 99 ans.
- Capital Social : CENT MILLE DIRHAMS ( 100.000,00 DH ) divisé en MILLE (1000) parts de CENT (100 DH ) chacune, numérotées de 1 à 1.000 et divisé comme suit :
- Mr HILMANI NOUREDINE ... 1.000 Parts

- La Gérance : Mr HILMANI NOUREDINE, gérant unique.  
- Réparation de Bénéfice : 5% à la réserve légale, le reste est mis à la disposition des associés.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.  
- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 10/02/2021 Sous N° 764934 RC N° 489.273. 13/07/2009

N° 1057/PA

NEJMAT AL BAYDAE  
Société à Responsabilité Limitée au capital de 28.000.000,00 de dirhams  
Siège Social: 20, rue Mostafa EL MAANI, Casablanca  
R. C. Casa. 194 995 - I.F. 1110656 - I.C.E.

000029298000086  
Réduction du capital social non motivée par des pertes  
I/ Aux termes du Procès-verbal en date du 07 Janvier 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a :

- 1- Ratifié la réduction du capital social de 40.000.000,00 à 28.000.000,00 de dirhams, autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 Novembre 2020 ;
- 2- Modifié, en conséquence, les articles 6 et 7 des statuts de la société ;
- 3- Adoptés les statuts modifiés et mis à jour

II/ Le dépôt légal, a été effectué auprès du Greffe du tribunal de Commerce de Casablanca le 10 février 2021 sous le numéro 764954.  
POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 1058/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
REGION CASABLANCA -SETTAT  
PROVINCE BERRECHID  
PACHALIK OULED ABBOU  
COMMUNE OULED ABBOU

**PROGRAMME PREVISIONNEL DES MARCHES DE LA COMMUNE OULED ABBOU**

**ANNEE BUDGETAIRE 2021**

Le programme prévisionnel des marchés que le président de la commune OULED ABBOU, ordonnateur, envisage de lancer pour l'année budgétaire 2021 est comme suit :

**TRAVAUX :**

Objet des travaux	Nature des travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévu pour le lancement	Cordonnées du service concerné	Marchés réservés à la PME
Aménagement des espaces vert à la commune d'ouled abbou	aménagement	Commune ouled abbou	Appel d'offre ouvert sur offres de prix	1ere et 2eme trimestre 2021	Service Marché C ouled abbou tel : 0523710228	oui
Aménagement de l'ancien locale de L' ANAPEC	aménagement					
Création de Six terrains de sport de proximité	construction					
Aménagement des établissements scolaires	aménagement					
Ravitaillement des douars et branchement individuel en eau potable a la commune d'ouled abbou.	aménagement					
Mise a niveau des quartiers de la commune ouled abbou	Travaux					
Construction d'un complexe social intégré	aménagement					
Construction d'un complexe culturel	construction					
Construction d'un centre de protection civil a la commune ouled abbou	construction					
Création d'une zone d'activité professionnelle	construction					
Travaux de mise à niveau du centre d'ouled abbou (Bd HASSAN II et MOHAMED V)	Aménagement					
Construction du nouveau souk hebdomadaire de la commune ouled abbou	construction					

**SERVICES :**

Objet de service	Type de service	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévu pour le lancement	Cordonnées du service concerné	Marchés réservés à la PME
Consultation architectural pour projet de construction d'un complexe social intégré	Consultation architecturale	Commune d'Ouled abbou	Appel offre SUR OFFRE DES PRIX	1ere et 2eme trimestre 2021	Service Marché C ouled abbou tel : 0523710228	OUI
Consultation architectural pour projet de construction d'un complexe culturel	Consultation architecturale					
Consultation architectural du nouveau souk hebdomadaire	Consultation architecture					
Consultation architectural de projet de Construction d'un centre de protection civil a la commune d'ouled abbou	Consultation architecturale					
Réalisation d'études techniques de mise a niveau de la commune ouled abbou	Etude technique					
Réalisation d'études techniques Du projet Six terrains de sport de proximité	Etude technique					

**FOURNITURES :**

Objet des travaux	Nature des travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévu pour le lancement	Cordonnées du service concerne	archés réservés à la PME
Projet d'acquisition de matériel et mobilier de bureau pour l'équipement du nouveau siège de la commune d'ouled abbou	fourniture	Commune D'ouled abbou	Appel d'offre ouvert sur offres de prix	1ere et 2eme trimestre 2021	Service Marché C ouled abbou tel : 0523710228	oui
Projet d'acquisition de matérielle informatique pour la commune d'ouled abbou						
Projet d'acquisition de matériels électrique et électronique pour la commune d'ouled abbou						
Projet d'achat de matériaux de construction pour la commue d'ouled abbou						

N° 1059/PA

En kiosque ou sur le web

# Votre soutien, Notre avenir

La presse  
marocaine aux  
premiers rangs  
sur tous les  
fronts

L'information par les professionnels:  
rempart contre l'infoc

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



© Myriem Kämlich

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

POMPE TTE	CELLUL- AIRE	ARRÊTÉ	EFFARÉE ADVERBE	EN BOHÈME	IMMOB- ILE	RECUEIL DE BONS MOTS	CREUX DE L'ESTOMAC	AVANCE
					SODIUM		PARTI À GAUCHE	
STUPÉF- IANT					EN VENTE INACTIF		FIN DE VERBE	
BISMUTH			EN ACIER		PRIS ENTRE DEUX FEUX			
PREMIERS MOTS D'UN LIVRE						INSIDI- EUX	DÉBUT D'ADAGE	
					CONSER- VATEUR		UTOPISTE	
DOULEUR ARTICLE ESPAGNOL			DÉGÉNÉ- RÉ	PERSONNE SOTTE	LOUE POUR SÉDUIRE	UNITÉ ALLEMA- NDE	EN ATTENTE	
ANNONCE UNE SUITE	GARNIR TORTILLÉ						NOTE	PUNIR
			TIENT EN HALEÏNE					
BORDURE			POULIE FEMME À BARBE		VENUE AU MONDE CARDINA- LUX			ENLÈVE
				RÈGLE PLATE EN HUIT		GRECQUE À LA MODE	EN FOLIE LETTRES DE SATIE	
NOTE				IL FAIT DE BEAUX RÊVES				
DROGUÉ								
					HOMME DE TERRAIN			

Solution mots flechés d'hier

FILON	P	TIRE-AU- FLANC SPONSOR	N	SYMBOLE DU NÉON	A	ENZYMES QUÉTTÉES	EN A ASSEZ	ENTIER- EMENT DÉVOUÉ	L	DÉSIR	CONCRET
D	A	M	E	POSSESSIF	S	E	S	I	E	R	
FIN DE VERBE COTERIE	R	E	TÊTE DE VIGAR	MÉNAGE MUSEE	E	P	A	R	G	N	E
S	E	C	T	E	EN AIT LETTRES DE MORUE	I	T	LA 4 <sup>ME</sup> DIXIÈME USAGES	E	V	E
BOSS	S	E	I	G	N	E	U	R	P	R	I
EN BOSNIE	S	N	ÉMINENT	E	M	E	R	I	T	E	PREMIER PARE
FIN D'ANNÉE	E	E	NAVET À L'CHARLE	R	P	O	I	N	S	A	I
FINAL	U	F	I	R	M	E	N	T	C	I	E
E	X	T	R	E	M	E	A	I	G	R	E
CARTE	F	O	R	M	E	EN SERNE RELATION	S	EN SERNE RELATION	B	E	
M	E	N	U	EXAG UN COMPLÈ- MENT	R	E	C	T	I	O	N
TESSON	T	E	T	LETTRES DE GÉNÉRAL	G	N	R	E	L	I	
SIGN	E	T	E	BOURRE LES CÔTES	E	T	E	LA ROMNE	N	U	L

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la Rédaction**  
Ahmed Saïdi

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaieb  
Alain Bouihy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sals (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumeïn Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Documentation**  
Nadia Ghazali

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Lalyoune)  
Abdelali Khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Youssef El Gabs  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

0522 31.00.62  
0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Éditions Maghébines

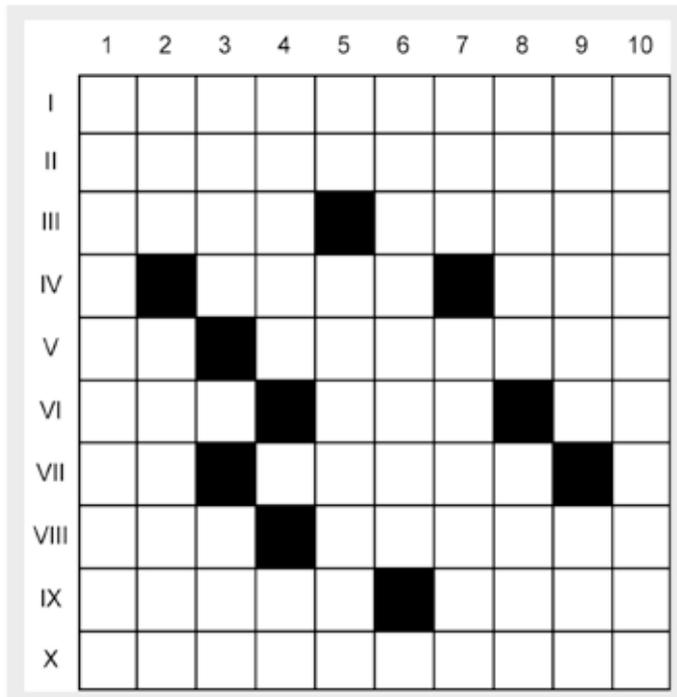
**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE  
130/64

0522 61.94.04  
0522 62.32.32  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**

www.ojd.ma

## Mots croisés



**HORIZONTALEMENT**

- I. A mettre à la pouibelle.
- II. Sauce.
- III. Bouche - Prière de droite.
- IV. Joli cœur - Grecque.
- V. Il faut jouter pour en mettre plus - A l'envers : leur fil est dangereux.
- VI. Prière - Un peu de responsabilité - Règle.
- VII. Pastis de légionnaire ? - Défauts qui présent.
- VIII. Vieille scène - Abaisse le niveau.
- IX. Tirai le bateau - Val connu.
- X. Article.

**VERTICALEMENT**

- 1. Est contraire aux normes.
- 2. Poumon de boucherie - Canotage.
- 3. Ouvrages en maçonnerie - Tint.
- 4. Crues - Ça commence à arriver.
- 5. Lettres pieuses - A pris des rayons.
- 6. Elle n'est pas V suivie.
- 7. Maurice ou Dominique - Tenterai.
- 8. Villes - Type de boîte.
- 9. Soulier du bas - 3 lettres pleines d'huile.
- 10. A part.

## Solution mots croisés d'hier



## Grilles de sudoku

**Facile**

7			5	8		9			
	9			1		7		2	
	3						1	6	
				6	2		4	7	
	7	8		3		6	9		
3	6		7	5					
6	8						2		
5		7		9			6		
		9		4	3				8

**Moyen**

				1	9				4
				6	4			2	9
7	9		5						1
8								5	
	1			5				8	
	5								2
5					6		1	3	
9	7			8	1				
1		9	2						

**Difficile**

4	7		6						
	1			8	4	7			
			2			6	1		
					6	5		3	
	4						7		
8		5	3						
	6	8			9				
		9	7	1			8		
				3	1	2			

**Expert**

5		3							
	9		6	1	4				
	6						8		
	2	6			7				
		4					2		
			8				1	9	
	2							7	
			2	3	9			6	
				6					5

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

**Facile**

5	7	1	6	3	2	8	4	9	
3	9	4	8	7	5	2	6	1	
8	2	6	9	4	1	7	5	3	
9	8	2	1	5	3	6	7	4	
6	3	7	4	2	8	1	9	5	
4	1	5	7	6	9	3	2	8	
2	5	9	3	8	7	4	1	6	
1	6	8	2	9	4	5	3	7	
7	4	3	5	1	6	9	8	2	

**Moyen**

5	8	1	3	2	4	7	9	6	
2	6	3	7	8	9	5	4	1	
4	9	7	6	1	5	2	8	3	
7	5	6	8	9	1	3	2	4	
3	1	2	4	6	7	9	5	8	
9	4	8	5	3	2	6	1	7	
6	2	9	1	7	8	4	3	5	
1	7	4	2	5	3	8	6	9	
8	3	5	9	4	6	1	7	2	

**Difficile**

4	7	3	1	9	5	8	2	6	
2	5	1	8	4	6	9	7	3	
9	8	6	7	3	2	5	4	1	
7	6	8	4	2	1	3	9	5	
5	2	9	3	8	7	6	1	4	
1	3	4	5	6	9	7	8	2	
6	1	2	9	5	8	4	3	7	
8	4	5	2	7	3	1	6	9	
3	9	7	6	1	4	2	5	8	

**Expert**

7	3	2	6	5	4	9	1	8	
9	8	5	7	1	2	3	6	4	
6	1	4	9	8	3	5	7	2	
2	5	7	8	3	6	4	9	1	
1	4	3	5	9	7	2	8	6	
8	9	6	2	4	1	7	3	5	
5	6	8	4	7	9	1	2	3	
4	7	1	3	2	8	6	5	9	
3	2	9	1	6	5	8	4	7	

# Sport

## Le Mondial des clubs, jalon dans la lutte anticomotions

Envisagé depuis plus d'un an dans le football, le remplacement supplémentaire en cas de suspicion de commotion cérébrale vient de franchir un cap, avec son premier test officiel lors du Mondial des clubs.

Décidée en décembre par l'International Board (Ifab), garant des lois du jeu, cette expérience marque la prise en compte de ce danger pernicieux, longtemps sous-estimé dans un sport où les contacts aériens - souvent tête-tête ou tête-coude - sont moins violents qu'en rugby ou en hockey.

Depuis le début du tournoi qatari jeudi dernier, alors qu'il reste à disputer jeudi la finale (Bayern Munich-Tigres de Monterrey) et le match pour la troisième place, aucun joueur n'a quitté le terrain pour une suspicion de commotion, et les six équipes en lice se sont contentés de leurs cinq remplacements.

Mais ce changement de règle n'est pas moins un jalon, en attendant sa possible adoption définitive, d'autant que l'Ifab a opté pour un remplacement permanent et non pour une sortie temporaire.

L'objectif est de "bien évaluer" l'état de santé du joueur, avait expliqué fin 2020 David Elleray, directeur technique de l'Ifab, alors qu'un choc au cerveau peut produire ses effets avec retard.

En sortant définitivement le joueur touché à la tête, que la commotion soit "potentielle ou avérée", l'Ifab entend également éviter toute "pression" pour qu'il "reprenne le match", d'après M. Elleray.

Car le danger du "second impact", aux conséquences potentiellement dramatiques, est désormais



identifié et a notamment été mis en cause dans le décès de quatre jeunes rugbymen français entre mai 2018 et janvier 2019.

Ce protocole devait initialement être expérimenté lors du tournoi olympique de football des JO de Tokyo, mais son report d'un an à l'été 2021 a bouleversé le calendrier.

Du rugby au cyclisme, nombre de sports ont adapté leurs règlements pour prévenir les commotions cérébrales ou limiter leurs conséquences, une réflexion qui a gagné plus tardivement le football.

En décembre dernier, l'ancien défenseur de Tottenham Jan Vertonghen révélait au média belge Sporza avoir souffert pendant neuf mois des séquelles d'une commotion subie lors

de la demi-finale de Ligue des champions contre l'Ajax Amsterdam en 2019.

L'année précédente, le gardien de Liverpool Loris Karius avait reçu un coup de coude à la tempe en finale de C1 face au Real, soit le match le plus important de sa carrière: resté sur le terrain, il avait commis deux bévues inhabituelles qui avaient coûté le trophée à son équipe, avant que deux médecins ne diagnostiquent a posteriori le choc subi par son cerveau.

Convoqué par la Fifa en janvier 2020, le groupe d'experts sur les commotions s'est appuyé sur le travail réalisé sur ce sujet depuis 20 ans dans tous les sports, de la mise en évidence des symptômes - vertiges, maux de tête, confusion, nausées - aux outils

de diagnostic.

Le football présente cependant une spécificité: les joueurs sont moins violemment touchés à la tête que lors d'une chute à ski ou d'un plaquage brutal, mais le jeu aérien les expose à une multitude de "microtraumatismes".

D'où le débat engagé depuis des années sur l'impact à long terme des têtes, et leur possible lien avec les maladies neurologiques précoces dont souffrent d'anciens footballeurs après l'arrêt de leur carrière.

Certaines études menées localement auprès de joueurs amateurs - en Ecosse en 2016 et à New York en 2018 - ont détecté des altérations de la mémoire ou de l'attention associées au jeu de tête.

Mais comme ces "sous-commotions" ne laissent aucune trace à l'imagerie médicale, le phénomène est loin d'être scientifiquement établi, et bannir le jeu aérien relève pour l'heure du principe de précaution.

Après les Etats-Unis en 2015, la Fédération écossaise de football a annoncé début 2020 son intention d'interdire les têtes à l'entraînement avant 12 ans pour protéger les apprentis footballeurs.

Le 18 novembre dernier, l'ex-champion du monde anglais Geoff Hurst a prôné à son tour l'interdiction du jeu de tête chez les jeunes, après avoir perdu plusieurs coéquipiers de l'épopée de 1966 atteints de démence, à une époque où les ballons, moins sophistiqués, étaient aussi plus lourds.

### Ligue des champions

## Atlético Madrid-Chelsea se jouera à Bucarest



Comme ceux de Liverpool et Manchester City, le huitième de finale aller Atlético Madrid-Chelsea, prévu à Madrid, a été déplacé mercredi par l'UEFA à Bucarest, en raison des

crainces liées à la propagation des nouveaux variants du Covid-19.

"L'UEFA peut officiellement confirmer que le match aller des huitièmes de finale de la Ligue des champions entre l'Atlético Madrid et Chelsea aura lieu à l'Arena Nationala à Bucarest", a écrit l'organisation dans son communiqué.

"La date du match (mardi 23 février) et l'heure du coup d'envoi (21h00/20h00 GMT) restent les mêmes", a-t-elle ajouté.

Plusieurs pays d'Europe continentale ont pris des mesures de restriction des déplacements pour endiguer la propagation de nouveaux variants du coronavirus.

L'un de ces variants, plus contagieux, est apparu dans le sud de l'Angleterre, alors que le

Royaume-Uni est le pays le plus touché d'Europe avec près de 113.000 morts et est actuellement soumis à un strict confinement.

Deux autres matches de ces huitièmes aller de C1, ches opposant des équipes allemandes à des équipes anglaises -- Leipzig-Liverpool le 16 février et Mönchengladbach-Manchester City le 24 -- avaient eux aussi été délocalisés, à Budapest.

Le phénomène concerne également la Ligue Europa, puisque le 16e de finale aller de Manchester United face à la Real Sociedad se jouera à Turin, avait indiqué mardi l'UEFA et celui entre les clubs norvégiens de Molde et allemand de Hoffenheim, le 18 février, a été déplacé à Villarreal

(Espagne), les frontières norvégiennes étant totalement fermées aux non-résidents.

Cette situation, si elle devait se prolonger, fait peser un doute sur la possibilité de poursuivre ces compétitions sur le mode des matches aller/retour.

La saison dernière, la C1 et la C3 avaient opté pour un tournoi final à partir des quarts, au Portugal pour la C1 et en Allemagne pour la C3.

Il y a trois semaines, l'UEFA avait confirmé son intention de conserver l'organisation de l'Euro-2020 dans 12 villes européennes, du 11 juin au 11 juillet prochain, en espérant que la situation sanitaire se soit améliorée d'ici là.



## La FRMF saisit la CAF pour demander le report ou la délocalisation du match WAC-Kaizer Chiefs

La Fédération royale marocaine de football (FRMF) a saisi mercredi la Confédération africaine de football (CAF) pour demander le report du match devant opposer, le 13 février à Casablanca, le Wydad de Casablanca (WAC) à l'équipe sud-africaine des Kaizer Chiefs, pour le compte du 1er tour de la Ligue des champions, ou, à défaut, de le tenir dans un autre pays.

Dans un communiqué publié sur son site officiel, la

FRMF indique avoir adressé une lettre à la Commission d'organisation des compétitions interclubs de la CAF l'informant de la décision des autorités marocaines de ne pas autoriser le match WAC/Kaizer Chiefs "pour des raisons sanitaires, suite à l'évolution récente de la pandémie de la Covid-19".

A cet effet, l'instance fédérale a appelé la CAF à "reporter le match ou, à défaut, de le tenir dans un autre pays".

# Le championnat Pro D1 reprend ses droits

*De belles affiches à l'ordre du jour*

Après une trêve de plus d'un mois en raison de l'édition camerounaise du CHAN, remportée d'ailleurs par le Onze marocain des joueurs locaux, le championnat national, dit Botola Pro D1 Inwi, reprendra du service en cette fin de semaine pour le compte de la sixième journée.

Une manche qui verra deux

matchs décalés jusqu'à mardi pour WAC-FUS et mercredi pour ASFAR-Raja, et ce en raison de l'engagement ce week-end des deux clubs casablancais en compétitions africaines.

Ainsi, le bal de la compétition sera ouvert ce samedi à partir de 15 heures par la rencontre qui opposera le HUSA au MAT, deux clubs auteurs d'un début laborieux ne comptant

qu'à une victoire chacun. L'on saura au terme de cette rencontre si ce repos d'une quarantaine de jours a servi ces deux formations qui aspirent à soigner leur classement. A l'instar du Rapid Oued Zem qui patage en bas de tableau, 14ème, et qui aura fort à faire en se déplaçant à Tanger pour défier un IRT, récemment, secoué par une grave crise ayant entraîné une grève des joueurs.

Apparemment, tout est rentré dans l'ordre et le club azzablancais compte bien retrouver la cadence avec laquelle il avait entamé ce championnat, d'autant qu'il garde en mémoire les déboires de la saison écoulée qui lui auraient pu coûter sa place dans la cour des grands.

Le troisième match prévu samedi, ça sera le derby régional entre le DHJ et la RCAZ. Les Doukkalis, qui n'ont pas encore goûté aux délices de la victoire et qui lors du mercato hivernal, ont pu renforcer leur effectif, sont

tenus de relancer leur machine en vue de s'éloigner le plus tôt possible la zone rouge.

Dimanche, trois rencontres sont à l'ordre du jour, avec un SCCM-MCO dont le coup d'envoi sera donné à partir de 15 heures au stade Bachir à Mohammedia. Sur le papier, tout porte à croire que les Fédalis sont bien partis pour enregistrer leur troisième victoire de la saison et garder contact avec les formations du peloton de tête. Sauf que la réalité du terrain peut s'avérer tout autre et un sursaut d'orgueil des bons derniers, coachés désormais par le Français Bernard Casoni ayant succédé à Abdeslam Ouaddou, n'est pas à écarter.

Le MAS qui se défend bien jusqu'ici aura à cœur de conserver cette bonne cadence en déplacement devant un Olympique de Safi dont les performances fonctionnent en dents de scie. Quant au Youssoufia de Berrechid, l'un des mal barrés du

concours, il aura à se mesurer à domicile avec la RSB qui aura apparemment la tête ailleurs, plus précisément du côté de la capitale qatarie, Doha, où il affrontera mercredi prochain le club égyptien d'Al Ahly pour le compte de la Super Coupe d'Afrique.

Mohamed Bouarab



## RBM-IZK en prologue

Le match devant opposer le RBM à l'IZK, prévu ce vendredi à 15 heures, ouvrera le bal de la 10ème journée de la Botola D2 de football.

Cette journée, dont l'ensemble des rencontres sont programmées à 15 heures, se poursuivra samedi avec les matches KAC-JSS, RAC-CJBG et WST-WAF. Pour les rencontres dominicales, il y aura CAK-OCK, ASSM et UTS-OD.

Quant au match KACM-TAS, il est programmé pour jeudi, sauf qu'il risque d'être reporté au cas où la requête du club casablancais serait satisfaite par la LNF. Le TAS jouera dimanche en dehors de ses bases contre les Zambiens de Nkana (Coupe de la CAF) et il ne devra regagner le Maroc que mardi 16 février.

## Programme

### 6ème journée Samedi

15h00 : HUSA-MAT  
17h15 : IRT-RCOZ  
19h30 : DHJ-RCAZ

### Dimanche

15h00 : SCCM-MCO  
17h15 : OCS-MAS  
19h30 : CAYB-RSB

### Mardi 16 février

19h30 : WAC-FUS  
**Mercredi 17 février**  
19h30 : ASFAR-Raja



Une chevauchée folle et un but superbe: le défenseur central français Jules Koundé a surpris le FC Barcelone, battu 2-0 mercredi en demi-finale aller de la Coupe d'Espagne, et a in-

fligé au Barça sa première défaite en 7 matches, à une semaine de la réception du Paris SG en C1.

Défenseur ultime, et désormais attaquant idéal : une course parfaite sur le flanc droit, trois défenseurs éli-

*Le Barça défait par Séville en Coupe d'Espagne*

## Messi stoppé par Super Bono

minés dont son compatriote Samuel Umtiti, et une frappe croisée du droit pour tromper Marc-André ter Stegen : avec ce but fou pour un défenseur central (25e), l'ex-Bordelais a permis aux Sévillans de prendre une option pour la finale.

Et l'ancien blaugrana Ivan Rakitic, en fin de match, a scellé la victoire du FC Séville contre son ancien club, sur une autre erreur de Samuel Umtiti (85e).

Pour le Barça, en pleine résurrection en championnat, cette défaite en coupe est un coup d'arrêt sans conséquence directe... mais malvenu, à six jours de la grande affiche au Camp Nou face à Paris Saint-Germain, mardi en 8e de finale de Ligue des champions.

La dernière défaite des Catalans remontait au 17 janvier dernier :

c'était en finale de Supercoupe d'Espagne face à l'Athletic Bilbao (3-2 après prolongations).

Lionel Messi et les siens ont pourtant longtemps essayé d'agresser les cages andalouses, avec notamment ces frappes dangereuses de l'Argentin (11e, 22e, 55e), et ce coup franc direct dégagé de justesse en fin de match (90e)... grâce à un grand Yassine Bono auteur de parades des plus remarquables.

Mais les carences défensives du rideau blaugrana, et surtout celles de la doublette Mingueza-Umtiti, ont été mises en évidence par les occasions sévillanes.

"On a laissé trop d'espace sur le premier but dès la moitié du terrain. Et le deuxième but, on ne joue pas bien le hors-jeu, ça n'a pas été une bonne décision. Mais je crois que le

reste du match, il (Umtiti) a été bien... Il a fait des erreurs comme tout le monde, et cela fait partie du football. Ce n'est pas juste de le cibler, on gagne tous ensemble et on perd aussi tous ensemble", l'a défendu Ronald Koeman en conférence de presse d'après-match.

Pour les hommes de Julien Lopetegui, il s'agit de la 8e victoire consécutive toutes compétitions confondues... et une confirmation : Jules Koundé, du haut de ses 22 ans, est plus que jamais un homme de base du technicien basque à Séville (3 buts en 29 matches cette saison toutes compétitions confondues).

La deuxième demi-finale aller devait opposer Levante à l'Athletic Bilbao jeudi soir. Les demi-finales retour auront lieu le 3 et le 4 mars prochain.

## Dans un Venezuela en crise, les autobus se transforment en bureaux de change

Une femme monte dans le bus et tend un billet d'un dollar au chauffeur qui lui rend la monnaie avec une liasse de bolivars: à Caracas, où les liquidités en devises locales ont quasiment disparu, c'est dans les autobus privés qui sillonnent la ville que les habitants s'approvisionnent.

"Nous nous sommes transformés en bureau de change!", constate Marcelo Morett, qui conduit son propre autobus.

Faute de compagnie publique de transport, le service est en effet assuré à Caracas par de petits entrepreneurs organisés en coopérative pour chaque ligne.

C'est désormais le seul secteur, faute d'alternative, qui utilise encore la monnaie locale en liquide.

Le bolivar "ne permet que le trajet en bus (...)" c'est la seule chose qu'on peut acheter avec", confirme à l'AFP Lisbeth Leal, 39 ans.

Le passager comme le chauffeur y gagnent.

En payant le ticket de bus d'un coût de 150.000 bolivars (9 centimes de dollars) avec un billet d'un dollar, le passager reçoit en monnaie 1,3 million de bolivars. Il s'assure ainsi de quoi payer une dizaine de trajets et évite les interminables files d'attente devant les banques.

Ces dernières ne délivrent au guichet que 400.000 bolivars quotidiens, dans une ville où les distributeurs automatiques sont quasiment tous hors service.

Du côté des chauffeurs, face à la



difficulté d'avoir accès à des bolivars, le change appliqué avec le dollar est environ 30% plus bas que le cours officiel, une aubaine.

Mais derrière son volant, Marcelo Morett craint que tôt ou tard le manque de liquidités ne rende impossible son travail: "Chaque fois que (le cours du dollar) monte, il faut rendre encore plus de bolivars".

La monnaie a déjà perdu 38,14% depuis début 2021, après une chute de 95,7% en 2020.

Face à cette dégringolade permanente et une inflation hors de contrôle, les Vénézuéliens se tournent de plus en plus vers le dollar.

Cette crise de confiance dans la monnaie est alimentée par la pire crise économique de l'histoire récente du Venezuela. Le Produit intérieur brut (PIB) du pays sud-américain, jadis un des plus prospères d'Amérique latine, s'est ainsi réduit de moitié entre 2013 et 2019.

Face à cette dollarisation informelle de l'économie, les commerçants sont contraints d'utiliser exclusivement des modes de paiement électroniques pour les ventes en bolivars. Y compris pour de toutes petites sommes comme le prix d'une baguette.

A l'intérieur du pays, les bus incertités font payer les trajets en bolivars grâce à toute sorte d'outils numériques, notamment les paiements par téléphone portable.

Mais ce type de transactions, où il faut taper son numéro de carte d'identité puis un mot de passe, est juste impossible dans les autobus bondés de la capitale, où les flux de passagers restent importants malgré la pandémie de Covid-19.

Le président socialiste Nicolas Maduro, qui a lui-même qualifié la dollarisation de "soupape" face aux sanctions économiques américaines, a promis un système de carte magnétique pour les paiements dans les autobus de Caracas.

Mais pour l'économiste Jesus Casique, "cela ne règlera rien". Le problème de fond demeure: la Banque centrale continue de monétiser le déficit (...) et le gouvernement, au lieu de corriger les déséquilibres de l'économie, les aggrave", estime-t-il auprès de l'AFP.

Si 65,9% des transactions commerciales au Venezuela sont désormais effectuées en dollars, la moitié de la population n'a pas un accès régulier au billet vert, selon le cabinet Ecoanalitica.

Le phénomène, met en garde Jesus Casique, agrandit les fractures sociales, sachant que quatre Vénézuéliens sur cinq ont des revenus insuffisants pour acheter de quoi manger, selon une étude des principales universités du pays.

"Il y a des passagers qui font du troc (...), ils vous donnent un petit kilo de riz. Vous leur faites payer le prix du billet et vous leur donnez la différence" en bolivars, relate Marcelo Morett.

## Gaufres d'Hervé



### Ingrédients

160 g de farine  
4 oeufs  
200 ml de lait demi-écrémé (ou lait végétal)  
1 sachet de levure chimique  
1 cuil. à café d'extrait de vanille liquide ou en poudre ou 1 sachet de sucre vanillé  
4 c. à café d'huile de tournesol ou pépin de raisin ou coco ou beurre fondu  
1 pincée de sel

### Préparation

Mélangez la farine, le sel, la vanille et la levure dans un bol  
Séparez les jaunes des blancs d'oeuf  
Ajoutez les jaunes d'oeufs et l'huile, puis versez le lait légèrement tiède progressivement. Mélangez au fouet pour obtenir une pâte bien lisse sans grumeaux  
Laissez reposer au moins 30 minutes pour que la pâte s'épaississe, puis battez les blancs en neige et ajoutez-les à la préparation  
Faites cuire vos gaufres, le gaufrier doit être bien chaud, et si possible mettez un coup de spray de démoulage ou passez un peu d'huile de tournesol avec un pinceau de cuisine pour qu'elles se détachent bien

## Une chaotique réunion d'un conseil local anglais devient virale

Entre mauvaises connexions et micros coupés, les visioconférences chaotiques sont monnaie courante pendant la pandémie, mais avec des insultes et des expulsions, une réunion sur Zoom d'une collectivité locale anglaise est devenue virale.

Le conseil local de la petite ville de Handforth, qui compte 6.000 habitants dans le nord-ouest de l'Angleterre, s'est réuni le 10 décembre et a tourné au pugilat.

Diffusé sur Internet, l'enregistrement de la réunion a déjà été visionné par des millions de personnes, les Britanniques s'entichant surtout d'une personnalité centrale de la réunion: Jackie Weaver, greffière venue "aider" les élus.

La cause? Sa réaction lorsque le président du conseil Brian Tolver s'est présenté lui-même comme "greffier": "Le président s'est simplement déclaré greffier et en a informé tout le monde", a-t-elle alors déclaré. "Il n'y a aucun moyen de l'empêcher de se déclarer greffier. Veuillez dorénavant m'appeler Britney Spears".

Mme Weaver ne s'est pas arrêtée en si

bon chemin, finissant par expulser ledit président de la réunion Zoom après qu'il a refusé de reconnaître sa légitimité, s'écriant: "Vous n'avez aucune autorité ici, Jackie Weaver".

La greffière est rapidement devenue la coqueluche du Twitter britannique, les internautes se lançant dans l'invention de mêmes divers et variés, parfois réunis sous le hashtag #JusticeForJackie.

On peut par exemple y voir Jackie Weaver assimilée à "Disaster Girl", cette petite fille à l'air heureuse devant une maison qui brûle, ou bien Gandalf -le magicien du Seigneur des Anneaux célèbre pour sa phrase "Vous ne passerez pas!", remplacée par "Vous n'avez aucune autorité ici, Jackie Weaver".

Invitée sur la BBC, Jackie Weaver a déclaré n'avoir reçu que "des soutiens positifs" depuis que la vidéo était devenue virale.

Elle a aussi douché les espoirs des internautes en affirmant que "99,9% des réunions du conseil ne se passent pas comme ça, elles sont souvent moins passionnantes".